27e ANNÉE — T. XLII

N° 930 — 28 janvier 1945

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

REVUE HEBDOMADAIRE

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 4 francs
Abonnements { Un an : 175 francs
Six mois : 90 francs

L'ÉGLISE ET LES RÉFORMES SOCIALES

Lettre pastorale de S. Exc. Mgr Lebrun, évêque d'Autun, Chalon et Mâcon (1. 1. 45) (1)

I. — Les Papes modernes et les réformes sociales.

Nos très chers Frères,

De tous côtés, on réclame d'importantes réformes sociales, réformes non pas de surface, mais de fond, de structure.

Un certain nombre de catholiques, nos diocésains, nous ont manifesté leur étonnement de ce que l'Eglise ne prenne pas — disent-ils — une position officielle, doctrinale, devant les revendications populaires généralisées.

Ces catholiques ont tort de s'étonner. Depuis longtemps, depuis plus d'un demi-siècle, l'Eglise a pris officiellement position. Elle l'a fait par la voix autorisée de ses Papes, qui ont exposé, dans des Encycliques lumineuses et immortelles, leur doctrine en matière sociale.

Léon XIII, dont la haute intelligence avait pressenti l'ampleur des réformes qui s'imposaient et l'urgence de leur réalisation, faisait paraître, le 15 mai 1891, l'Encyclique *Rerum novarum*, sur la condition des ouvriers, qui, « avec une vigoureuse hardiesse, orientait, sur le terrain social, l'humanité dans des voies nouvelles » (2).

L'Encyclique eut un retentissement immense dans le monde entier. Cependant le Pape ne fut ni écouté ni compris de tous. Certains fidèles se défièrent ou se scandalisèrent de ces nouveautés qu'ils jugeaient audacieuses ou chimériques.

Quarante années plus tard, le 15 mai 1931, Pie XI jugea l'occasion opportune pour exposer les résultats obtenus par l'Encyclique sur la condition des ouvriers, préciser la doctrine de l'Eglise en ce qui concerne les questions économiques et sociales, faire connaître les changements survenus dans ce domaine depuis Léon XIII.

Pie XII, dans son discours pour le 50e anniversaire de l'Encyclique *Rerum novarum* et dans ses Messages durant la guerre, a renouvelé, en les confirmant, les enseignements de ses prédécesseurs.

On rougit d'être obligé de rappeler ces faits et ces dates : ils devraient être gravés dans la mémoire des fidèles et cités avec fierté par eux, dans les discussions avec ceux qui, mal informés, se croient les premiers à poser la question sociale et à lui trouver une solution.

Il n'y eut qu'un nombre relativement faible de catholiques à prendre la peine d'étudier, d'approfondir, de s'assimiler la doctrine hardie, mais salutaire, des Messages pontificaux qui répondaient aux préoccupations et aux besoins des temps modernes.

L'importance théologique considérable de ces documents, leur actualité criante, l'urgence des réformes proposées et des dangers dont il s'agissait de préserver la société moderne échappèrent à la masse des croyants.

Et ce sont ces catholiques, dont quelques-uns ignorent peut-être jusqu'à l'existence des Encycliques papales, qui viennent aujourd'hui demander à l'Eglise de prendre ses responsabilités devant des théories qui leur paraissent toutes nouvelles. Ce sont eux qui, en présence de certaines propositions nettement formulées et souvent répétées par les Papes, seraient prêts à s'étonner et à s'indigner comme devant des doctrines révolutionnaires.

Nous le regrettons pour eux. Leur ignorance est difficilement excusable. Nous voudrions, par cette lettre, rappeler à tous les fidèles le devoir sérieux d'étudier une science qui leur permettra de connaître la vérité pour la défendre, et de choisir, pour gouverner la Cité, les hommes pénétrés de principes conformes à l'enseignement de l'Eglise.

Pour l'acquisition de cette science sociale nécessaire, rien ne peut remplacer l'étude directe et sérieuse des textes pontificaux eux-mêmes, et il est navrant de constater qu'ils n'ont pas obtenu, dans le public catholique, malgré les méritoires efforts de beaucoup, la diffusion très large à laquelle ils avaient droit.

Nous nous contenterons, aujourd'hui, de rappeler, sur quelques points plus actuels, plus discutés, plus importants, les lignes principales de la sociologie catholique.

Nous le ferons soit en citant les textes des Encycliques eux-mêmes, soit en les résumant avec

---

(1) Cf. *Semaine religieuse d'Autun* (6. 1. 45). — Lucien-Sidroine LEBRUN, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique évêque de la sainte Eglise d'Autun, Chalon et Mâcon, premier suffragant de la province de Lyon, ayant privilège du sacré pallium, au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(2) PIE XI, *Quadragesimo anno*. [Cf. *Documentation Catholique*, t. XXV, col. 1403, n° 569 du 6. 6. 31.]

fidélité. Ce rappel nous paraît opportun pour guider le choix de nos diocésains quand ils auront à prendre, par le vote, des responsabilités dans le gouvernement du pays.

II. — L'Eglise condamne les abus de l'ordre social actuel et souhaite leur disparition.

Tout d'abord, l'Eglise reconnaît et proclame que l'ordre social actuel est loin d'être parfait, — que les richesses, mises par le Créateur à la disposition des hommes, y sont distribuées d'une manière injuste. De graves abus sont patents : elle les dénonce et les condamne.

« L'existence, dit Pie XI, d'une immense multitude de prolétaires, d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes richesses, d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses, créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme, sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins des différentes classes. » (1)

Et Pie XII : « Nous voyons, de fait, l'armée toujours grandissante des travailleurs se heurter souvent à ces accumulations exagérées de richesses qui, sous le couvert de l'anonymat, réussissent à déserter leur rôle social et mettent l'ouvrier à peu près hors d'état de se constituer une propriété effective. » (2)

Dans la mesure où elle le peut, l'Eglise cherche à faire disparaître ces inégalités abusives et elle demande aux fidèles de s'employer à cette tâche de justice.

Pie XI déclare : « Il faut tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers. » (3)

Et Pie XII, dans son Message du 1er septembre 1944 : « La pensée chrétienne envisage comme un élément essentiel le relèvement du prolétariat, relèvement dont la réalisation énergique et généreuse apparaît à tout vrai disciple du Christ non seulement comme un progrès temporel, mais comme l'accomplissement d'un devoir moral. »

L'Eglise annonce comme une chose certaine que, s'ils ne disparaissaient pas, ces abus provoqueraient inéluctablement de graves bouleversements sociaux.

C'est Pie XI qui l'assure : « Si on ne se décide enfin, chacun pour sa part, à mettre sans délai à exécution le programme de réformes préconisé par les Encycliques), on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires. » (4) Et qu'on ne cherche pas d'excuse en disant qu'il n'y a rien à faire : « Ceux-là surtout méritent d'être condamnés pour leur inertie qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société. » (5)

A ce sujet, l'Eglise rappelle qu'aucun régime humain, politique, social ou économique n'est immuable. Aucun n'a reçu des promesses de durée indéfinie, et il est facile de constater, après tant de siècles qui mesurent l'existence de l'humanité, qu'ils se sont succédé sous les formes les plus diverses et même les plus opposées.

« Pas plus, en effet, qu'aucune autre institution de la vie sociale, le régime de la propriété privée n'est absolument immuable », affirme Pie XI (6).

(1) PIE XI : *Quadragesimo anno*, n° 67.
(2) PIE XII : Message du 1er septembre 1944. [Cf. *Documentation Catholique*, n° 7 du 12. 11. 44.]
(3) PIE XI, *Quadragesimo anno*, nos 68, 69, 120, 54.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*

Dès lors qu'un ordre social laisse s'introduire des abus graves et criants qui font obstacle à la bonne marche de la société humaine, il se condamne lui-même à disparaître, à laisser la place libre à un autre ordre qui respectera mieux les règles de la justice.

Ici encore, nous ne sommes que l'écho de Pie XII : « Voir au plus tôt, d'un monde vieilli et tombé en ruine, surgir un monde nouveau plus sain, mieux ordonné dans sa constitution juridique, plus en harmonie avec les exigences de la nature humaine : telle est l'aspiration des peuples opprimés. » (1)

Aussi l'Eglise ne s'étonne-t-elle pas que des réformes profondes soient réclamées. Elle est prête même à les encourager dans la mesure où ces réformes visent à constituer « un ordre économique et social qui réponde mieux à l'éternelle loi divine et à la dignité humaine » (2).

III. — L'Eglise demande une organisation de la société qui permette à toutes les familles l'accession à la propriété.

Deux points, intimement liés l'un à l'autre, se trouvent au premier plan des préoccupations de ceux qui attendent ou préparent un ordre nouveau, comme ceux qui le redoutent et le combattent : la *propriété privée* et le *salaire*. Qu'en pense l'Eglise ?

L'Eglise enseigne très nettement que tout ordre social et économique normal doit s'appuyer sur la base solide du droit de *propriété privée* (3). Elle a toujours reconnu « le droit naturel de propriété et de transmission héréditaire des biens propres » (4).

Si elle défend ce principe, « ce n'est pas, précise Pie XII, qu'elle prétende soutenir purement et simplement l'état actuel des choses, comme si elle y voyait l'expression de la volonté divine, ni protéger par principe le riche et le ploutocrate contre le pauvre et le prolétaire. Tant s'en faut ! Dès l'origine, elle s'est toujours posée en tutrice du faible opprimé contre la tyrannie des puissants, elle a toujours appuyé les justes revendications de tous les groupements de travailleurs contre n'importe quelle iniquité » (5).

Elle affirme « l'imprescriptible exigence que les biens créés par Dieu pour tous les hommes sont également à la disposition de tous, selon les principes de la justice et de la charité » (6).

Tout homme, en tant qu'être vivant doué de raison, tient de la nature le droit fondamental d'user des biens matériels de la terre. Ce droit est réglé en détail par la législation de chaque peuple, mais il ne peut en aucune manière être supprimé. Les lois humaines doivent servir, au contraire, à faciliter l'exercice de ce droit pour chaque membre de la communauté : il le peut par le moyen de la propriété privée.

Il en résulte que la propriété privée a un double aspect : individuel et social ; elle comporte des devoirs et aussi des limites. En particulier, son usage est limité par les exigences du bien public que chaque Etat est chargé de définir et de sauvegarder. L'autorité publique pourra tempérer l'usage du droit de propriété, le concilier avec le bien commun, mais non pas, cependant, l'abolir (7).

La doctrine sociale catholique demande avec instance que toutes les familles puissent accéder à la propriété privée. Elle réclame des changements dans la société, afin que les ouvriers puissent « accroître par l'épargne un patrimoine qui, sage-

(1) PIE XII, Message du 1er septembre 1944.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) PIE XII, Discours pour le 50e anniversaire de *Rerum novarum*.
(7) Cf. *Quadragesimo anno*, nos 48 et sq. 62.

ment administré..., les délivrera de la vie d'incertitude qui est le sort du prolétariat, les armera contre les surprises du sort et leur permettra d'emporter, en quittant ce monde, la confiance d'avoir pourvu, en une certaine mesure, aux besoins de ceux qui leur survivront ici-bas » (1).

Ce relèvement du prolétariat par l'accession à la propriété est l'une des idées les plus chères des Papes. « Pourquoi, dit Pie XII, le progrès technique ne se plierait-il pas, lui aussi, devant la nécessité de maintenir et d'assurer la propriété privée *de tous*, pierre angulaire de l'ordre social ? » (2) Et encore : « Parmi tous les biens qui peuvent être l'objet de la propriété privée, aucun n'est plus conforme à la nature... que *la terre*, le bien sur lequel habite la famille et dont les fruits lui fournissent entièrement ou au moins en partie de quoi vivre... Ne devrait-on pas, avant toute chose, penser à l'espace vital de la famille et libérer celle-ci des liens que lui imposent des conditions de vie ne lui permettant pas de concevoir l'idée d'une maison à elle ? » (3)

★ ★ ★

L'accession de tous à la propriété privée, la nécessité pour chaque homme de faire vivre sa famille : voilà deux graves problèmes qui posent celui du salaire.

Le *contrat de louage du travail* par lequel un homme, un ouvrier, met son activité au service d'un patron moyennant un salaire est reconnu par l'Eglise comme pouvant être juste. A la condition, cependant, que le travail de l'homme ne soit pas assimilé, comme il l'a été trop souvent, au travail de la machine ou de la bête de somme, sans un suffisant respect pour la personne de l'ouvrier. « Il y a violation de l'ordre quand le capital n'engage les ouvriers ou la classe des prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'individu et le régime économique tout entier, sans tenir aucun compte de la dignité humaine... » (4)

Tout d'abord, on doit, disent les Papes, payer à l'ouvrier un salaire qui lui fournisse le moyen de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens et qui permette à la femme de rester à la maison, car « c'est par un abus néfaste, et *qu'il faut à tout prix faire disparaître*, que les mères de famille, à cause de la modicité du salaire paternel, sont contraintes de chercher hors de la maison une occupation rémunératrice, négligeant les devoirs particuliers qui leur incombent, avant tout l'éducation des enfants » (5).

Sans doute, on devra tenir compte de la situation de l'entreprise et des exigences du bien commun, mais il faut réaliser au plus tôt les réformes qui permettront de « satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et d'élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas d'obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice » (6). « Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire correspondant à ces conditions. » (7)

A cette fin, « dans les conditions présentes de la vie sociale, il est plus approprié, dit Pie XI, de tempérer quelque peu le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société », en appelant les ouvriers et employés « à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion et aux profits qu'elle apporte » (8).

(1) PIE XI, *Quadragesimo anno*, nº 68.
(2) PIE XII, Message du 1er septembre 1944.
(3) PIE XII, Discours pour le 50e anniversaire de *Rerum novarum*.
(4) PIE XI, *Quadragesimo anno*, nº 109.
(5) PIE XI, *Quadragesimo anno*, nos 77, 82, 78, 72.
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*
(8) *Ibid.*

Il ne s'agit pas de les encourager à moins travailler, mais, au contraire, comme il a été dit plus haut, de les mettre en mesure de se constituer un patrimoine qui les libérera de leur condition pénible de prolétaires.

IV. — L'Eglise approuve et réclame toutes les réformes sociales qui favorisent la véritable dignité humaine, au moins dans le respect de la loi naturelle.

Les enseignements précédents font apparaître le souci constant et universel de l'Eglise : assurer à la personne humaine, à quelque rang de la société qu'elle appartienne, le respect profond auquel elle a droit et que méconnaissent, logiques avec eux-mêmes, les régimes issus du matérialisme et de l'athéisme.

L'homme, enseigne l'Eglise, est d'abord une âme immortelle, créée à l'image de Dieu et, si elle est marquée du sceau baptismal, devenue fille de Dieu, et destinée par lui à une vie éternelle. De cette sublime dignité, de cette destinée surnaturelle de l'homme, doivent tenir compte les institutions et les lois de tous les Etats.

Elles doivent tenir compte également du fait que l'homme n'est pas un être isolé, destiné à vivre seul. Venu au monde au sein d'une famille à laquelle il doit tout, il est appelé, en règle générale, à fonder lui-même un foyer par l'union indissoluble d'un seul homme et d'une seule femme, à donner la vie à d'autres êtres humains. Et ceux-ci, dès leur apparition en ce monde, auront droit, à leur tour, à tout le nécessaire pour atteindre la fin qui leur est assignée par le Créateur.

Cette éminente dignité de l'homme, créature de Dieu, fils de Dieu, coopérateur de Dieu, reste intangible aux yeux de l'Eglise. Tout le reste peut varier selon les temps, mais la société temporelle doit s'organiser de telle manière que soient sauvegardés au mieux les droits imprescriptibles de la personne humaine et de sa famille.

Telle sera la pierre de touche qui permettra aux catholiques de reconnaître facilement, au milieu de tant de projets, de programmes, de professions de foi, ce qu'ils peuvent accepter et encourager, ou ce qu'ils doivent, au contraire, rejeter et combattre.

Si un ordre nouveau nous est proposé comme s'inspirant de l'athéisme et du matérialisme, niant Dieu et l'âme immortelle, abaissant de ce fait l'homme au niveau de la brute, l'Eglise ne peut que le condamner comme elle l'a fait pour le nazisme, le 14 mars 1937, et pour le communisme athée, le 19 mars 1937.

Par contre, si un ordre nouveau se présente comme poursuivant, par des moyens légaux, l'amélioration rapide du sort des humbles, la suppression des abus, en s'inspirant de l'Evangile et des enseignements pontificaux — tout au moins en respectant la loi naturelle, — en vue d'une organisation sociale digne de Dieu et digne de l'homme, les catholiques le favoriseront, dans le désir de travailler au bien commun du pays et au règne de la paix entre les citoyens.

V. — L'Eglise pense que les réformes sociales n'obtiendront pas les heureux résultats désirés si les âmes ne redeviennent pas chrétiennes.

Il reste que les réformes sociales ne suffisent pas d'elles-mêmes à établir entre les hommes ces rapports pacifiques et cordiaux, de tout temps souhaitables en toute société, mais qui le sont, à un titre particulier et urgent, dans un pays épuisé par cinq années de guerre et de souffrances.

Les réformes sociales, si profondes et si justes qu'on les suppose, pourront sans doute supprimer

des abus condamnables et des motifs fondés de mécontentement, des désirs trop ardents de bouleversement ; elles constitueront, pour la Cité, un cadre mieux harmonisé avec les exigences de la vie moderne. Elles ne peuvent pas d'elles-mêmes changer les consciences et leur donner ou leur rendre la rectitude indispensable.

Pie XII, comme Pie XI et Léon XIII, après avoir exposé les maux auxquels on doit porter remède et les moyens à utiliser, rappelle avec force que, seul, le christianisme, un christianisme vrai, pur et désintéressé, pourra animer les réformes sociales et donner aux hommes la lumière et la force intérieures qui leur permettront de pratiquer les vertus de justice et de charité.

Que servirait aux hommes de gagner tout l'univers par un machinisme de plus en plus perfectionné, par une exploitation de plus en plus féconde de ses inépuisables richesses, s'ils viennent à perdre leurs âmes ? (1) En effet, si leurs âmes n'ont plus la vie de la grâce, la présence du Saint-Esprit, si elles s'abandonnent à l'emprise de toutes les passions : à l'égoïsme, à la soif insatiable des biens temporels, au désir de dominer, les meilleures institutions sociales n'empêcheront ni les haines, ni les dissensions, ni les révolutions, ni les guerres.

C'est pourquoi les Papes supplient tous les hommes clairvoyants et de bonne volonté de s'unir pour défendre le patrimoine sacré de la civilisation chrétienne contre les courants athées ou antichrétiens (2), pour aider l'Eglise dans l'exercice de sa haute mission de sanctificatrice des âmes, de toutes les âmes humaines.

Les plus méritoires efforts de régénération sociale, les travaux les plus considérables entrepris en vue de résoudre l'ensemble des « problèmes formidables » (3) qui se posent, resteront frappés de stérilité, tant que les âmes n'accompliront pas un franc et sincère retour à la doctrine de l'Evangile, aux préceptes de Celui « qui a les paroles de la vie éternelle » (4).

VI. — Ce que l'Eglise attend des catholiques.

Les textes des Encycliques abondamment cités au cours de cette lettre fixent clairement aux catholiques leurs devoirs devant l'état actuel de la société.

Appelés, à l'heure présente, à jouer un rôle important dans la reconstruction du pays, alors que, de toute part, on reconnaît l'influence heureuse et formatrice de la religion, ils doivent d'abord se rendre capables de remplir leur rôle social en se pénétrant des doctrines de l'Eglise, trop longtemps ignorées ou méconnues. Ils doivent prendre à cœur de les faire connaître et rayonner autour d'eux, dans leur milieu de vie.

Qu'ils demandent à leurs prêtres d'établir, dans les paroisses, des cercles d'études où seront lus, expliqués et commentés les documents pontificaux. Depuis longtemps, les membres de nos divers Mouvements de l'Action catholique, dans toutes les classes de la société, agissent ainsi. Nous voulons saluer en eux, avec une vive fierté, une élite qui grandit chaque jour et dont le zèle apostolique si édifiant nous est d'un précieux secours.

Puissent-ils, là où la Providence les appelle à vivre, déterminer dans les âmes de leurs frères le goût, l'amour, la faim de la vérité et l'ardent désir de la répandre à profusion sur un monde vieilli à qui l'on voudrait tant éviter, après les horreurs de la guerre, les horreurs plus atroces encore des révolutions et des luttes fratricides !

Mais surtout, très chers Frères, ayez tous le constant souci de donner, dans l'humble détail de votre vie, l'exemple de toutes les vertus que recommande la doctrine chrétienne. Qu'il n'y ait pas

(1) Cf. *Matth.* XVI, 26.
(2) PIE XII, Message du 1er septembre 1944.
(3) *Ibid.*
(4) *Joan.* VI, 69.

d'opposition entre votre profession de foi et votre conduite quotidienne. Que jamais on ne puisse dire de vous, comme des pharisiens maudits par le Christ : « Faites tout ce qu'ils disent, mais n'imitez pas leurs œuvres, car ils disent et ne font pas. » (1)

Recherchez en toutes choses le royaume de Dieu et sa justice (2) ; ayez le souci de rendre à chacun de vos frères, et surtout aux plus humbles, tout ce que vous lui devez.

Soyez désintéressés, empressés à servir le bien commun et à lutter conte la cupidité qui ne pense qu'à augmenter, par tous les moyens, les richesses déjà acquises sans se préoccuper du sort des malheureux.

Soyez surtout pénétrés de l'esprit évangélique de charité, qui s'épanouit en douceur et bonté, qui rend agréables les relations entre citoyens d'une même cité, d'une même patrie. C'est le grand commandement, le mot d'ordre perpétuel du Christ, si opportun en nos temps de discordes : « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. » (3)

C'est ainsi que vous travaillerez largement, comme le désire l'Eglise, à promouvoir les réformes sociales désirées par l'ensemble des hommes et à leur assurer des résultats sérieux et durables.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer cette lettre, Frères bien-aimés, qu'en vous redisant, à la manière de saint Paul, écrivant à ses chers Philippiens qu'il aimait avec tendresse : dans vos tribulations et vos épreuves, agissez toujours sans murmurer contre la Providence, qui vous appelle à vivre à une époque difficile de l'histoire du pays ; n'hésitez jamais à remplir votre devoir tel qu'il vous est fixé par l'Eglise. Que vos frères ne trouvent rien à redire à votre vie publique et privée. Demeurez simples et purs, irrépréhensibles au milieu d'un monde souvent pervers et corrompu. C'est vous qui lui porterez la lumière si, fidèles à l'Eglise, vous êtes instruits de ses enseignements, car vous avez la grâce de posséder en vous les paroles de vie (4).

Et sera notre présente lettre lue à *toutes les Messes*, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, les dimanches qui en suivront la réception.

Donné à Autun, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing du chancelier de notre évêché, le lundi 1er janvier 1945, en la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur.

† LUCIEN-SIDROINE,
évêque d'Autun, Chalon et Mâcon.

(1) *Matth.* XXIII, 3.
(2) *Id.*, VI, 33.
(3) *Joan.* XV, 12.
(4) Cf. *Phil.* II, 26.

A L'OCCASION DU MESSAGE DE NOEL DU PAPE

Communiqué de S. Exc. Mgr Rastouil, évêque de Limoges

Dans la Semaine religieuse de Limoges (19. 1. 45), *S. Exc. Mgr Rastouil, évêque de Limoges, a fait paraître le communiqué suivant. Il répond par des textes probants à l'accusation injuste et malveillante lancée par des journaux de Paris et de province contre la Papauté, qui aurait attendu jusqu'au 24 décembre 1944 pour flétrir les excès du nazisme et du fascisme.*

Dans le message traditionnel que le Saint-Père a adressé au monde catholique à l'occasion de Noël, il a constaté que les peuples *instruits par une expérience amère... se dressent contre ceux qui représentent le monopole de la force dictatoriale ; ils aspirent à une forme de gouvernement plus*

compatible avec la dignité et la liberté des citoyens. Et il expose magistralement les conditions d'une saine démocratie, dans laquelle on ne confond pas masse inorganisée avec peuple ordonné au bien de chacun et de tous.

Au lieu de se réjouir, tel journal de Paris, complaisamment cité par la radio parisienne, regrette, en termes agressifs, que cette flétrissure des dictatures par le Pape arrive bien tard.

Un journal de Limoges déclare : « Il y a des années que nous attendions que la plus grande autorité spirituelle du monde voulût bien condamner en termes clairs les entreprises de la dictature... Nous aurions voulu que le Pape prît parti au cœur même de ces années honteuses et dénonçât ce qui était à dénoncer. Il est dur de penser que l'Eglise a laissé ce soin à d'autres, plus obscurs, qui n'avaient pas son autorité. »

Cet article est respectueux et reconnaît que le Pape est « la plus grande autorité spirituelle du monde..., la plus haute autorité spirituelle du siècle ».

Pourquoi faut-il que ce journaliste ignore tout ce que le Pape a dit contre les excès et les erreurs du nazisme et du fascisme ?

Comment peut-il juger de la nette opportunité du dernier message du Pape, s'il ne connaît pas les précédents, s'il ignore les démêlés de Pie XI avec Mussolini et les termes violents par lesquels il stigmatisait les agissements d'Hitler ?

Un magnifique article de *la Liberté du Centre* a solidement répondu à cette critique injuste et ignorante ou tendancieuse. Que mes diocésains se reportent à cet article paru le 12 janvier dans *la Liberté du Centre*, dont la pensée, de plus en plus, s'affirme bien française et souvent chrétienne.

Je tiens seulement à ajouter ici, pour nos prêtres et nos militants d'Action catholique, des textes bien authentiques, et par moi cueillis dans la presse qui prouveront que, depuis bien des années déjà, le Pape a parlé clairement, à ne pas s'y tromper, contre les doctrines de certains dictateurs.

Le 14 décembre 1925, le Pape Pie XI déclare l'Eglise « *totalement hostile...* à toute conception politique qui voit dans le pays ou l'Etat une fin ultime et se suffisant à lui-même ; avec une pareille doctrine, l'Etat en arrive aussitôt, par une sorte de fatalité, à ruiner et anéantir les droits des particuliers, avec les non moins tristes et cruelles conséquences qu'il est facile d'imaginer ».

Le 20 décembre 1926, Pie XI dit : « Il semble qu'on popularise de nouveau cette notion de la Cité ou de l'Etat, qui est *en contradiction formelle avec la doctrine catholique :* une Cité ou un Etat qui est à lui-même sa dernière fin, un citoyen qui n'est ordonné qu'à la Cité, une Cité à laquelle tout doit se rapporter et qui doit tout absorber. »

Le 24 février 1934, Pie XI parle du bienheureux Conrad de Parzham « en ce moment tragiquement historique, dit-il, où Nous constatons une exaltation de pensées, d'idées, de pratiques ni chrétiennes ni humaines, une *exaltation orgueilleuse de la race, on ne peut plus contraire à l'esprit chrétien et même à l'esprit humain* ».

Un des premiers jours d'avril 1934, Pie XI reçoit 350 jeunes catholiques allemands ; il en profite pour protester énergiquement contre les menées nazies anticatholiques. « Que reste-t-il du christianisme, s'écrie-t-il, sans l'Eglise, sans doctrine, sans vie catholique ? Rien ou presque rien. Et même, d'après ce qui s'est passé ces derniers temps (en Allemagne), on peut et on doit dire : pas seulement un *faux christianisme*, mais proprement un *véritable paganisme.* »

Dans l'Encyclique *Mit Brennender Sorge*, du 14 mars 1937, tout entière contre le nazisme, donc contre Hitler, le Pape déclarait : « Quiconque prend la race ou le peuple, ou l'Etat, ou la forme de l'Etat, ou les dépositaires du pouvoir, ou toute autre valeur fondamentale de la communauté humaine — toutes choses qui tiennent dans l'ordre terrestre une place nécessaire et honorable, — quiconque prend ces notions pour les retirer de cette échelle de valeurs, mêmes religieuses, et les divinise par un *culte idolâtrique*, celui-là renverse et fausse l'ordre des choses créé et ordonné par Dieu. »

Et il ajoutait : « Seuls les *esprits superficiels* peuvent tomber dans l'erreur qui consiste à parler d'un Dieu national, d'une religion nationale ; seuls ils peuvent entreprendre la vaine tentative d'emprisonner Dieu... dans les frontières d'un seul peuple, dans l'étroitesse de la communauté de sang d'une seule race. »

Le 13 avril 1938, le Saint-Père, par la Congrégation romaine des Universités et des Séminaires, adressait aux Universités catholiques du monde entier le texte de huit propositions condamnées : dans les six premières est condamné le racisme, dans la septième le panthéisme, dans la huitième le totalitarisme, c'est-à-dire la doctrine d'Hitler et de Rosenberg.

Constatez par quelques citations de *propositions condamnées par le Pape :*

2. « Il faut, par tous les moyens, conserver et cultiver la vigueur de la race et la pureté du sang. Tout ce qui conduit à ces résultats est, par le fait même, honnête et permis. »

4. « Le but essentiel de l'éducation est de développer le caractère de la race et d'enflammer les esprits d'un amour brûlant de leur propre race comme du bien suprême. »

6. « La source première et la règle suprême de tout l'ordre juridique est l'instinct racial. »

8. « Chaque homme n'existe que par l'Etat et pour l'Etat, tout ce qu'il possède de droit dérive uniquement d'une concession de l'Etat. »

Or, les propositions, condamnées par le Pape, presque toutes semblent extraites de *Mein Kampf*, des discours d'Hitler ou des écrits de Rosenberg.

Le 3 mai 1938, Hitler est reçu dans Rome pavoisée aux couleurs nazies et de croix gammées ; le Pape — qu'est Rome sans le Pape ? — a quitté la Ville Eternelle ; Mgr Borgongini-Duca, nonce au Quirinal, n'assiste pas à la réception officielle.

Or, ce même 3 mai, paraît dans *le Figaro* l'annonce du Syllabus qui condamnait le racisme, le panthéisme et le totalitarisme, qui, à ce degré, ne pouvait être que celui d'Hitler. Impossible de s'y tromper.

Le 15 juillet 1938, Pie XI, à l'audience accordée au Chapitre général du Cénacle, évoque « la grande question, qui, dit-il, agite actuellement le monde sous le nom de *nationalisme exagéré de tant de manières, nationalisme mal entendu*, que Nous eûmes déjà la douloureuse occasion de dénoncer comme erroné et dangereux... Ce nationalisme exagéré empêche le salut des âmes, il *dresse des barrières entre les peuples*, il est contraire non seulement à la loi de Dieu, mais à la foi elle-même, au *Credo*, que nous chantons dans toutes les cathédrales du monde, comme aujourd'hui dans la cathédrale de Reims ressuscitée ».

Le 21 juillet de la même année, dans un discours aux aumôniers de la jeunesse italienne de l'Action catholique, le Pape ajoutait : « Il y a quelque chose de pire que l'une ou l'autre formule de racisme et de nationalisme : *l'esprit qui les dicte.* Il faut dire, en effet, qu'il y a quelque chose de particulièrement *détestable*, c'est cet esprit de séparatisme, de nationalisme exagéré qui, précisément parce qu'il n'est pas chrétien, parce qu'il n'est pas religieux, *finit par n'être même pas humain.* »

C'est encore le Pape Pie XI qui tient tête au totalitarisme de Mussolini, lorsqu'il écrit : « Régime et Etat totalitaire ? Nous croyons bien l'entendre dans le sens que pour tout ce qui est de la compétence de l'Etat, suivant sa fin propre, la totalité des sujets de l'Etat, des citoyens, doivent se subordonner à l'Etat, au régime et en dépendre ; en conséquence, une totalitarité que nous appellerons subjective peut certainement être reconnue à l'Etat. On n'en peut pas dire autant

d'une *totalitarité objective, à savoir dans le sens que la totalité des citoyens doivent se subordonner à l'Etat et en dépendre (a fortiori,* s'il s'agissait pour eux d'en dépendre uniquement ou principalement) *pour la totalité de ce qui est ou de ce qui peut devenir nécessaire pour toute leur vie,* voire leur vie individuelle, domestique, spirituelle, surnaturelle. » (Lettre au card. Schuster, 16. 4. 31.)

Dans l'Encyclique sur le fascisme, le Pape Pie XI écrit sévèrement : « Une conception qui fait appartenir à l'Etat les jeunes générations, entièrement et sans exception, depuis le premier âge jusqu'à l'âge adulte, n'est pas conciliable, pour un catholique, avec la doctrine catholique ; elle n'est pas même conciliable avec le droit naturel de la famille. » (*Non abbiamo bisogno,* 29 juin 1931.)

Le 28 juillet 1938, le Pape Pie XI, parlant aux élèves de trente-sept nations du Collège de la Propagande, leur avait dit : « Séparatisme ? Non. Nous ne voulons rien séparer dans la famille humaine et nous considérons racisme et nationalisme exagérés comme des *barrières élevées entre hommes et hommes,* entre gens et gens... »

« Dans le genre humain, il existe une seule grande race universelle, une seule et universelle famille humaine qui a des variations diverses. »

Et pour qu'on ne s'y trompât pas, pour que ce fût clair, le Pape déplorait que l'Italie ait senti le besoin de suivre l'exemple de l'Allemagne.

C'est ce jour-là que Pie XI redit cette parole bien connue et bien vraie : « Qui frappe le Pape meurt. » Et il ajouta en français : « *Qui mange du Pape en meurt.* »

Il semble bien que ce slogan, passé en proverbe, est en train de se réaliser une fois de plus.

Le Souverain Pontife n'est pas un polémiste même génial ; il est le Chef de l'Eglise qui compte des fidèles dans tous les pays du monde, sous tous les régimes. A ce titre, il est obligé de traiter avec les chefs de ces régimes quels qu'ils soient.

Mais si un gouvernement légifère et agit contre le bien commun, contre la liberté de conscience, contre le droit naturel, le Pape parle nettement, clairement et fortement, comme il l'a fait contre le racisme et le totalitarisme d'Hitler et contre le fascisme de Mussolini, sans qu'il soit besoin de désigner les auteurs des doctrines ou des gestes condamnés.

Les paroles du Pape ont une autre portée que celles d'un écrivain ordinaire, fût-il de grand talent.

La vérité, que déjà les actes publics du Vatican révèlent, mais que le recul des années fixera mieux encore, c'est que depuis Léon XIII, en passant par Pie X, Benoît XV, Pie XI, jusqu'à Pie XII, le Pape ne cessa jamais d'être le grand résistant aux doctrines ennemies de la dignité de la personne humaine, de la famille, de l'autorité, de la justice, des bonnes mœurs, de la paix, qui ont mené le monde entier dans l'abîme, et aussi le maître lumineux qui, toujours à temps utile — souvent à l'avance, — donna les principes moraux et sociaux, politiques (de politique générale) et internationaux, auxquels les chefs des peuples et les nations devront revenir pour être sauvés.

NONCIATURE APOSTOLIQUE DE FRANCE

Le 23 décembre 1944, S. Exc. Mgr Valerio Valeri, archevêque titulaire d'Ephèse, accrédité comme nonce auprès du Gouvernement français depuis 1936, a regagné en avion la Cité du Vatican, rappelé par le Souverain Pontife, sa mission terminée. Trois jours auparavant, il avait été reçu solennellement, avec tous les honneurs civils et militaires dus à son rang, en audience de congé, par le général de Gaulle, chef du Gouvernement provisoire de la République française. Le Gouvernement français a décidé de conférer à Mgr Valerio Valeri la grand'croix de la Légion d'honneur. Le journal italien le *Popolo* remarque que c'est la cinquième fois que la France confère cette haute distinction à une personnalité ecclésiastique de la Curie romaine. Il souligne que c'est la France de de Gaulle, des patriotes de la Résistance héroïque contre l'oppression allemande, qui atteste que l'œuvre tout entière du représentant du Pape, même dans les années les plus difficiles et dans les conditions les moins propices, a été conforme aux intérêts du pays. Ce geste éloquent aura une bienfaisante influence sur le développement des relations entre le Saint-Siège et la France.

Le 9 décembre, une dépêche de la Cité du Vatican faisait savoir que le Saint-Siège avait officiellement reconnu le Gouvernement provisoire de la République française. Le 22 décembre, l'*Osservatore Romano* annonçait la nomination de S. Exc. Mgr Angelo Roncalli comme nonce apostolique à Paris. Arrivé dans la capitale le 30 décembre 1944, Mgr Roncalli a présenté, en qualité de doyen, les vœux du Corps diplomatique au Chef du Gouvernement provisoire de la République. (Cf. *D. C.,* t. XLII, col. 14.)

Le 6 janvier 1945, fête de l'Epiphanie, il a adressé aux archevêques et évêques de France la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier :

Nonciature apostolique de France

Paris, Epiphanie de Notre-Seigneur 1945

Excellence Révérendissime,

Je saisis l'occasion de la grande fête liturgique d'aujourd'hui, qui réaffirme la divine royauté de Jésus sur les âmes et sur les peuples, pour envoyer à Votre Excellence Révérendissime mon premier salut, humble et respectueux, qui est en même temps un souhait de joie spirituelle et de paix.

Appelé subitement à la haute mission de représenter le Saint-Père en France en qualité de nonce apostolique, je me sens rassuré et encouragé par la certitude d'accomplir non ma volonté, mais celle du Seigneur, et par la constatation, telle que je viens de la faire ces jours derniers, du dévouement et de l'affection dont l'épiscopat de France entourait l'illustre et chère personne de mon prédécesseur, Mgr Valerio Valeri.

Mon entrée dans le sillon tracé par lui est réellement pacifique ; *ad immolandum Domino veni.*

Je ne prétends pas faire par moi-même de grandes choses, mais je m'appuie sur la conviction que mon activité, toute de bonne volonté, s'inspirant de la charité « patiente et bénigne » de l'Apôtre et se joignant aux forces abondantes et précieuses de l'épiscopat français *cuius laus est in Ecclesia* pourra contribuer au renouvellement du grand miracle qui est attendu par tant d'âmes. Car le *gesta Dei per Francos* n'est pas seulement une phrase célèbre qui scelle un lointain passé, mais une réalité consolante qui se renouvelle dans les heures les plus agitées et les plus graves que traverse cette noble et chère nation.

Permettez, vénéré Seigneur, qu'à mon salut fraternel j'ajoute une requête : celle de prier et de faire prier spécialement les enfants, les pauvres et les souffrants pour celui qui se dit de Votre Excellence Révérendissime le très dévoué et affectionné en Notre-Seigneur.

† Ange-Joseph Roncalli, *nonce apostolique.*

CONGRÈS POLITIQUES

Mouvement Républicain populaire
(25-26. 11. 1944)

Le Congrès du Mouvement Républicain populaire, né dans la clandestinité, s'est tenu les samedi et dimanche 25 et 26 novembre, à la salle de la Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Le Congrès a été annoncé en ces termes par *l'aube* (26-27. 11. 44) :

La période de clandestinité a permis de donner naissance à un mouvement assemblant des hommes animés d'un même esprit, mais qui militaient avant la guerre dans des formations politiques différentes, ou que quatre années d'oppression ont rendu conscients de leurs responsabilités civiques.

Le Mouvement Républicain populaire a réuni, à Paris, ses délégués de toutes les provinces françaises pour tenir un premier Congrès sur une base démocratique. Etaient présents à la tribune présidentielle : MM. Marc Sangnier, André Colin, le capitaine Schumann, Paul Bacon et Mme Rollin.

Il ressort des diverses interventions que les congressistes désirent unanimement aboutir à une formation animée d'un triple esprit : spiritualiste, démocratique et national. Pour ce faire, elle devra d'abord rompre avec les errements du passé et, pour rappeler une formule employée, « donner le coup de hache à des institutions périmées » ; puis, dans la légalité, construire, selon des principes révolutionnaires, un ordre où la défense de l'homme sera assurée par le jeu des libertés républicaines, et tel que la France soit assurée de sa grandeur, de sa puissance, de sa perpétuité.

Les hommes aujourd'hui groupés au sein du Mouvement Républicain populaire se sont déclarés prêts à établir avec tous ceux qui sont animés de ces mêmes volontés une communauté de travail qui aboutira à la réalisation de cet idéal.

La première séance du Congrès fut marquée par le discours de M. Maurice Guérin, délégué du Rhône, qui fit l'historique du Mouvement (Cf. *l'aube*, 28. 11. 44) :

— Le thème que je développerai devant vous, c'est l'historique d'une reconstruction à la fois morale et politique. Je l'exposerai en trois points : 1° le passé lointain ; 2° le passé récent ; 3° l'avenir.

Que dire du passé lointain ? Tous ceux qui sont ici, et jusqu'aux plus jeunes, sont les fils d'un lointain idéal ; chacun d'eux, politiquement, a plus d'un siècle d'existence. Ses ascendants, il les trouve réunis au mouvement de **l'Avenir**, avec **Lamennais**, Lacordaire, Montalembert.

Plus tard, à ces noms illustres, viendra s'en ajouter un autre : Albert de Mun, que suivront les premiers catholiques sociaux.

Puis naîtra le Sillon, avec Marc Sangnier et tant d'autres. Enfin viendra l'A. C. J. F., dont Bazire est, à nos yeux, l'homme le plus représentatif, si nous nous plaçons au point de vue démocratique.

Du Sillon et de l'A. C. J. F. sortiront, un jour, la « Jeune République » et le P. D. P. Mais ils ne seront pas les seuls.

Autour de revues, de journaux, tels que **Sept** et **La Vie Catholique**, **La Vie Intellectuelle**, **Politique**, **Esprit**, des hommes nouveaux se grouperont.

Dans les milieux ouvriers et paysans, nous aurons la J. O. C. et la J. A. C., mouvements spécialisés de l'A. C. J. F. Nous aurons encore le M. P. F. Nous aurons enfin la C. F. T. C. [...]

Pendant l'occupation du pays, une nouvelle mystique se crée.

Celle-ci est faite essentiellement de trois sentiments et parfois de trois volontés :

1° Un sentiment de fidélité à l'idéal transmis comme un flambeau par les générations précédentes.

2° Un sentiment, ou plutôt un désir, et mieux encore une volonté d'élargissement : on n'a pas atteint le but, on n'a pas réalisé l'idéal qu'on s'était prescrit, parce que, dans le passé, on s'est trop replié chacun sur soi-même. C'est l'idée de Dru et de ses camarades.

C'était déjà l'idée des anciens qui se groupaient autour de G. Bidault en ce début d'année 1943, à Lyon, et qui se nommaient : Teitgen, F. de Menthon, Stanislas Fumet, Alphonse Juge, Hours. A Paris, nous avions André Colin.

Tous se refusaient à reconstituer les anciens partis, à reconstruire les anciennes chapelles où l'on adorait « les dieux larres ».

J'en arrive au troisième mobile qui nous faisait agir les uns et les autres, et c'était une volonté de faire du « vrai neuf ».

La seconde journée du Congrès débute dimanche matin (1), sous la présidence de M. Guérin, de Lyon, assisté de M. Létourneau, directeur de la presse au ministère de l'Information, et de MM. Catrice, du Nord ; Fréville, de Rennes ; Train, de Marseille ; Louis Bour, de Paris, qui composaient le bureau. M. de Menthon, ministre de la Justice, honorait de sa présence cette réunion.

L'organisation de la presse du Mouvement était à l'ordre du jour.

A la suite de ce débat, M. Corval, rédacteur en chef, précise que *l'aube*, en organe discipliné du Mouvement, s'emploiera, comme par le passé, à servir efficacement la cause du M. R. P. selon les désirs du Congrès. [Il annonce à l'assemblée, à la grande satisfaction de tous, que le capitaine Schumann va désormais prêter son concours quotidien en rédigeant les éditoriaux de *l'aube*. M. Corval émet le vœu d'associer plus complètement encore le Mouvement à la rédaction du journal afin que *l'aube* devienne un quotidien dynamique de diffusion et de conquête.]

L'assemblée étudie ensuite la constitution d'un Comité directeur du Mouvement.

La séance de l'après-midi est présidée par MM. de Menthon, ministre de la Justice, et Teitgen, ministre de l'Information, entourés de MM. Maurice Schumann, André Colin et Mme Rollin.

M. Fernand Bouxom, responsable de la propagande du M. R. P., dégage les principes et les consignes d'action qui émanent des divers débats du Congrès :

— Soyons des ambitieux, affirme-t-il d'emblée. Nous avons mieux à faire que de réunir quelques amis que nous aurions sous la main. Un violent esprit de conquête doit nous animer.

Pour atteindre un tel objectif, l'orateur propose aux organisations politiques intégrées dans le M. R. P. une orientation rénovée : « Les noyaux d'hommes, ayant appartenu à des partis que nous aimons et qui ont pu servir de base de départ, doivent éclater. Non pas que nous ayons à déjuger ces hommes et ces partis. Nous les saluons, au contraire, comme les pionniers du M. R. P., mais nous venons avec eux faire peau neuve pour déborder très largement la zone de recrutement qu'ils avaient pu acquérir. La chose est indispensable, la chose est possible. C'est ainsi que sur les deux milliers d'adhérents que nous avons pu recenser dans la région parisienne, 25 pour 100 viennent de différents partis et 75 pour 100 représentent des éléments neufs. »

Sans doute, le M. R. P. est un mouvement d'inspiration chrétienne. En aucun cas cependant il ne saurait être que le mouvement des bien-pensants et des pratiquants. Il ne faudrait pas non plus que le mot « mouvement » trahisse la pensée du M. R. P.

— Pour nous, reprend M. Bouxom, aucun doute n'est possible. Nous sommes, nous voulons être une formation politique ayant organisation, programme, activités et fonctions de parti politique.

Une troisième consigne est donnée par notre ami :

— Il faut que notre parti soit à prédominance populaire. Sa jeunesse d'âme, son dynamisme, son esprit révolutionnaire et réalisateur, comme son pouvoir sur

(1) Cf. *l'aube*, 28. 11. 44.

le grave problème social et économique, dépendront en grande partie de cette orientation. C'est pour garantir et assurer cette animation populaire du parti que nous donnons, comme consigne essentielle, la création et l'organisation des équipes ouvrières et rurales à tous les échelons du parti. Qu'on nous entende bien : il ne s'agit pas de séparer des éléments qui doivent étroitement fusionner dans le parti. Nous voulons, au contraire, distinguer pour mieux unir.

Les différences de sexe ne doivent pas non plus séparer les Français en deux catégories de citoyens. Désormais, la femme a acquis le droit de citoyenneté. Les femmes sont en France l'élément majoritaire. Cette question d'intérêt capital n'échappe pas à l'orateur (1).

[...] Un parti jeune, qui veut rester jeune, doit également intéresser les jeunes.

Il est bien entendu, précise avec impétuosité Fernand Bouxom, qu'il ne s'agit nullement de constituer au sein ou en annexe du parti un mouvement ou un groupement de jeunesse politique, pas plus que nous ne devons entraîner dans notre sillage ou à notre remorque des organisations de jeunes, dont le but est tout autre que de se jeter dans l'action politique. La fonction des jeunes n'est pas de faire de la politique active. Ce serait fausser et déformer la jeunesse que de l'entraîner trop tôt. Les Commissions de jeunes que nous vous demandons de constituer auront un double but : créer des centres de formation civique et politique pour la jeunesse, mettre au point avec les jeunes les questions qui leur sont propres, afin que le parti défende un programme de la jeunesse établi par des jeunes eux-mêmes.

M. André Colin prend ensuite la parole. Nous extrayons le passage suivant de son discours :

— Je voudrais vous dire tout l'effort accompli dans les différentes régions de France au service du M. R. P. ; il faudrait que vous connaissiez le dévouement et l'enthousiasme des 10 000 adhérents de la région parisienne ou encore ceux des 1 000 militants d'Halluin ; il faudrait que vous sachiez tout le développement du Mouvement et spécialement dans la région de Lyon, dans le Nord, dans l'Ouest et dans la Provence pour comprendre pleinement que quelque chose de nouveau est né en France, quelque chose de nouveau qui va être quelque chose de grand.

[...] Nous n'entendons pas constituer un Mouvement de jeunesse politique. Nous entendons simplement appeler les jeunes à leur place, suivant leur possibilité avec des activités correspondant à leur âge dans les sections du Mouvement. En outre, pour répondre à leurs besoins, nous avons constitué des « centres de formation politiques » susceptibles de leur fournir tous les moyens de formation qui pouvaient leur faire défaut.

M. Marc Sangnier, à la demande des assistants, prend la parole (Cf. *aube*, 28. 11. 44) :

— Je n'ai pas besoin de vous dire, affirme-t-il de sa belle voix claire, que ma joie est grande de me trouver aujourd'hui parmi vous. Nous allons bientôt avoir enfin ce grand Mouvement de pénétration démocratique et populaire qui pourra entraîner le pays dans une révolution profonde et véritable.

On parle beaucoup de révolution. Mais une révolution, ce n'est pas seulement un changement de constitution, c'est avant tout un esprit nouveau. Une révolution doit se faire de l'intérieur.

[...] Surtout, n'édulcorez pas votre programme. Les programmes camouflés de la politique d'avant-guerre ne mécontentaient personne, mais ne contentaient personne non plus. Et le pays stagnait dans les bas-fonds de la routine et de l'impuissance. **Nous ne sommes pas des résignés à la démocratie. Pas d'hésitation, de timidité, aujourd'hui, tout est neuf — tout devrait être neuf.**

[...] Ne renoncez pas à votre esprit de fraternité chrétienne, s'écrie l'orateur, mais adressez-vous à toute la France pour la gagner à la grande réconciliation républicaine.

Et pour conclure, M. Marc Sangnier, demande aux militants du M. R. P. d'avoir un constant souci de l'union, de faire appel à toutes les forces morales et spirituelles du pays :

— Il faut dégager l'âme d'unanimité qui gît dans le peuple. Il faut que l'âme de la France soit libérée ; c'est là notre tâche. Il faut sonner les cloches. Il faut prendre contact avec ceux qui pensent comme nous. Quant à ceux qui ne sont pas de notre esprit, nous devons par notre intelligence, notre ardeur, notre passion, les gagner à notre cause.

Après M. Marc Sangnier, le rapporteur de politique générale tire les conclusions des débats. En voici les grandes lignes :

En politique extérieure : 1° Poursuivre la guerre. 2° Soutenir le gouvernement. (Reconnaissance au gouvernement, et en particulier au général de Gaulle et à Georges Bidault, qui ont su rendre à la France sa grandeur et son rang dans le concert des nations.) 3° Organiser la paix. (Il nous faut des sécurités sur le Rhin. Nous occuperons militairement l'Allemagne et prendrons en gage toutes les sécurités économiques et militaires nécessaires.) 4° Le rôle de la France dans l'organisation internationale.

Politique intérieure : Rétablissement de la légalité républicaine. Une armée unie. (Un pays en guerre ne peut avoir qu'une armée soumise à la même discipline, obéissant aux mêmes chefs et combattant derrière le même drapeau.) Respect des représentants de l'Etat, de leur compétence et de leurs pouvoirs. Instauration d'un seul ordre de justice et de tribunaux. Rétablissement de la démocratie. Elections. (Le M. R. P. souhaite l'élection d'une Assemblée législative temporaire en attendant l'Assemblée nationale constituante.)

Réformes de structure : 1° Pour assurer l'indépendance de l'Etat. 2° Pour assurer le respect de la dignité humaine. 3° Pour faire aboutir la reprise de la production.

En terminant, le rapporteur affirme sa foi dans la libération de l'homme qui trouvera, par l'application des réformes en cours, les conditions nouvelles de sa liberté et de sa dignité.

La séance de clôture est consacrée à la constitution du Comité exécutif du Mouvement et à diverses interpellations.

Nous donnons ci-après la composition des organismes directeurs du Mouvement Républicain populaire (Cf. *aube*, 28. 11. 44) :

Organismes directeurs du M. R. P.

Les congressistes ont tenu avant de se séparer à procéder à l'élection des membres du Comité directeur.

Comité directeur du M. R. P.

a) **Ministres membres de droit du Comité directeur :**

MM. Bidault, de Menthon, P.-H. Teitgen.

b) **Parlementaires :**

Seront désignés ultérieurement.

c) **Délégués régionaux :**

Nord : Bonniet, Catrice, Jean Jenny, Gérard Verkindet.
Est : Chaumont.
Bretagne : Robert Rème, Latouche, Gourvil.
Normandie : Charles Defauconnier.
Maine-Anjou : Barange, Duforest.
Orléanais : Boidon.
Poitou : Roinet.
Limousin : Schmitt, Reynal.
Massif Central : Lacaille.
Champagne : François Fandre.
Ardennes-Picardie : Jules Loiselle.
Bourgogne : Bichet, Paillet.
Région parisienne : Louis Bour, Yves Fagon, Tricaud, Robert Lecourt.
Lyon : André Pépy, Maurice Guérin, Basset, Mermilloud.
Provence : Hevers, Couston, Chazeaux.
Bordeaux : X...

(1) Sous le titre « Les femmes et le M. R. P. », Mme Simone Rollin, vice-présidente M. R. P., responsable nationale des Commissions féminines, a publié un manifeste (cf. *l'aube*, 28. 11. 44).

Toulouse : Etienne Borne, Reille-Soult, Lescarat.
Languedoc : Faurel.

d) **Membres élus ès-qualité :**

MM. Marc Sangnier, Jean Letourneau, E.-A. Amaury, Max André, Mlle Lamblin, MM. Brouillet, Stanislas Fumet, Charles Flory, le pasteur Lagravière, André Colin, André Debray, Georges Hourdin, Maurice Schumann.

e) **Responsables des organismes centraux membres de droit du Comité directeur :**

MM. Gay, Boissard, Mme Rollin, MM. Bacon, Gauthier, Bouxom, Pairault.

Le Comité directeur a ensuite désigné son bureau et sa Commission exécutive. Cependant, il a été nettement précisé que pour tenir compte des négociations en cours des places demeuraient réservées au sein de ces organismes.

I. — Bureau du Comité du M. R. P.

Président : Maurice Schumann.
Vice-présidents : Mme Rollin, Maurice Guérin, Catrice, Reille-Soult, Paul Bacon.
Délégué général : André Colin.
Trésorier : André Pairault.
Le Comité directeur a désigné comme secrétaire général Robert Bichet.

II. — Commission exécutive du M. R. P.

Membres de droit : Georges Bidault, P.-H. Teitgen, François de Menthon, André Colin, André Pairault.
Membres élus : Mlle Lamblin, Robert Lecourt, Jean Letourneau, Francisque Gay, Fernand Bouxom, Louis Bour, Max André, André Debray, Henri Boissard et Georges Hourdin.
Il convient, en outre, d'ajouter les président et vice-présidents du bureau du Comité directeur.

Manifeste du M. R. P.

A l'issue du Congrès, le manifeste ci-dessous a été publié sous ce titre « Par le Mouvement Républicain populaire. Bâtir la France, avec le peuple ». Nous le reproduisons d'après *l'aube* (28. 11. 44) :

Réuni pour la première fois en Congrès national, aux jours où s'achève en Alsace, par la victoire de nos armées, la libération du territoire national, le M. R. P. affirme sa volonté révolutionnaire.

Le M. R. P. estime que les exigences de la personne humaine et les nécessités de la grandeur nationale condamnent définitivement le vieil état de choses dont la transformation rapide et radicale apparaît possible dans une France renouvelée par la résistance, la libération et la victoire, à condition que les citoyens sachent s'élever au-dessus des querelles d'antan, jusqu'à une attitude de grandeur et de hardiesse que justifie la vocation française.

Nous voulons une Révolution...

Nous voulons une Révolution qui permettra avant tout une élévation morale et spirituelle de l'ensemble des hommes.

Nous voulons une Révolution qui garantira à chacun le droit de vivre dans la sécurité et la dignité.

Nous voulons une Révolution qui fera de la démocratie politique et sociale une pleine réalité.

Nous voulons une Révolution qui donnera à la France les moyens de réaliser totalement sa destinée.

Réformes de structure.

Cette Révolution suppose des transformations dans la structure de l'Etat. La constitution nouvelle devra créer une République démocratique qui sache concilier l'autorité de l'Etat et la continuité indispensable de la politique gouvernementale avec le respect de la souveraineté populaire et de la liberté des citoyens. Les administrations publiques devront être modernisées et leur recrutement démocratisé.

Cette Révolution suppose une économie dirigée par un Etat libéré des puissances d'argent, ainsi que la nationalisation des industries-clés, des monopoles privés et du crédit. Elle suppose également une participation des divers Syndicats librement organisés à la direction de l'économie et à la gestion des entreprises. Elle suppose dans l'agriculture le développement de la coopération agricole sous toutes ses formes et dans la liberté syndicale.

Libération de l'homme.

Cette Révolution suppose sur le plan social une organisation collective et complète de la sécurité matérielle de chacun, un nouvel aménagement de la propriété privée afin que ne soit plus possible l'asservissement de l'homme au capital, la garantie à tout travailleur d'un salaire minimum vital, la possibilité pour tous d'élever leurs enfants quel qu'en soit le nombre, des logements sains assurés à l'ensemble des travailleurs de la ville et de la campagne.

Cette Révolution suppose une participation de toutes les classes sociales aux richesses spirituelles et intellectuelles de la civilisation moderne et de la tradition française par un développement et une démocratisation de l'instruction ainsi que par le respect de toutes les forces morales, par l'organisation pratique de la liberté de l'enseignement, une accession de tous à des loisirs sains permettant le plein épanouissement physique, intellectuel et moral, un relèvement de la dignité familiale indispensable pour que les foyers français restent pour la patrie des sources de vie et de vertu.

Dans l'ordre et par la loi.

Cette Révolution, nous voulons la réaliser, sérieusement, dans l'ordre et par la loi, pour qu'elle soit réelle, efficace et durable et qu'elle obtienne l'adhésion de l'ensemble de la nation. Nous savons aussi qu'elle exige un appui constant et éclairé des masses populaires et qu'une période prolongée de stricte discipline économique et de dur travail est indispensable.

Nous ne concevons pas cette Révolution sans que la souveraineté populaire ait pu s'exprimer librement en des élections loyales assurant une représentation exactement proportionnelle des diverses tendances politiques françaises. Aussi, souhaitons-nous l'élection, aussi rapide que possible, d'une Assemblée nationale, étant bien entendu qu'il ne saurait s'agir d'une Assemblée souveraine avant que le retour de l'ensemble des prisonniers et déportés ait permis des élections vraiment générales.

Poursuivre la guerre.

En attendant cette première consultation populaire, il appartient au Gouvernement du général de Gaulle, gérant provisoire de la République, de poursuivre la guerre avec une vigueur inflexible jusqu'à la victoire totale, de maintenir l'ordre public et le respect des lois républicaines, d'assurer rapidement, rigoureusement et serei-

nement l'œuvre indispensable de justice et d'épuration, tant à l'égard des collaborateurs de l'ennemi et des traîtres de Vichy que des profiteurs de la misère publique, d'apporter d'urgence l'aide indispensable à toutes les victimes de la guerre (prisonniers, déportés, sinistrés, réfugiés, persécutés, veuves de guerre) et à leurs familles envers qui la nation a contracté une dette sacrée, de provoquer par tous les moyens la reprise de la production agricole et industrielle tout en assainissant la monnaie, de prendre toutes les mesures indispensables pour que les puissances d'argent ne puissent à nouveau intervenir dans la vie publique et dans l'orientation de l'opinion, de reconstituer une grande armée nationale par l'amalgame de la glorieuse armée d'Afrique et des héroïques F. F. I., de préparer avec tous nos alliés l'avènement d'un ordre international basé sur les principes de la sécurité collective et les exigences de la grandeur française.

Avec la Résistance et le pays.

Pour cette tâche, le M. R. P. ne conçoit ni de divorce possible entre le Gouvernement du général de Gaulle et les organismes de la Résistance ni de rupture possible entre ceux-ci et l'ensemble du pays. Il souhaite que l'unité morale et organique de la Résistance puisse se maintenir à travers la diversité des courants politiques traditionnels. Il compte sur l'Assemblée consultative pour sauvegarder l'unité étroite d'inspiration et d'action entre le Gouvernement, la Résistance et le Pays.

Appel aux révolutionnaires.

Le M. R. P., ayant ainsi précisé sans équivoque son orientation, fait appel aux hommes et aux femmes de toutes classes sociales, quelle qu'ait pu être, dans le passé, leur appartenance politique, et notamment à tous ceux et à toutes celles qui ont participé à la Résistance et à la Libération, pour réaliser avec eux un parti politique véritablement neuf, animé par la volonté révolutionnaire du peuple français et au service exclusif de la grandeur nationale.

L'ÉPISCOPAT ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Déclarations de S. Exc. Mgr Saliège

L'archevêque de Toulouse a affirmé à plusieurs reprises que les catholiques n'accepteront jamais le monopole de l'enseignement.

1° A la fin de la séance de la rentrée solennelle de l'Institut catholique de Toulouse, en présence des archevêques de Bordeaux, d'Auch, d'Albi, et des évêques de Rodez, Mende, Agen, Carcassonne, Dax, Perpignan, Montauban, Tulle, Cahors, il prononça une allocution dont la dernière partie est consacrée à la question de la liberté d'enseignement (15. 11. 44) (1) :

Nous sommes, nous voulons être des humanistes, mais d'un humanisme ouvert, qui n'est pas fermé, qui ne se replie pas sur lui-même, d'un humanisme qui ne veut pas seulement une France libre et indépendante, mais dans cette France libre et indépendante des Français libres, indépendants, des Français qui ne soient pas asservis à des forces occultes, des Français qui aient un nom propre. Nous voulons un humanisme qui ne cultive pas le mensonge, mais la vérité, qui fasse que les hommes soient des hommes et non pas des matériaux.

La France se compose de familles spirituelles différentes qui peuvent coexister en plein respect, en pleine concorde. Nous ne voulons pas que ces familles soient ramenées à l'unité ou par l'asservissement des cerveaux, ou par un système d'élimination qui ressemblerait à un homicide généralisé.

C'est une des raisons pour lesquelles nous n'accepterons jamais le monopole de l'enseignement. Le statut de l'enseignement privé peut être modifié. Il y a des ententes possibles. La liberté doit rester à la famille.

Je me demande si les partisans du monopole de l'enseignement, dont beaucoup appartiennent à l'enseignement officiel, se rendent compte que la liberté d'enseignement est la plus grande garantie de leur liberté de penser, qu'on ne fait pas sa part au totalitarisme, et que le monopole des esprits s'appelle de son vrai nom l'esclavage intellectuel dont ils ne veulent certes pas.

Des réformes s'imposent dans tous les ordres d'enseignement. Nous n'en redoutons aucune qui soit d'esprit français. Nous nous sentons assez jeunes pour ne copier ni l'Amérique ni la Russie.

Français nous sommes. Français nous voulons rester. Français nous resterons. Je suis heureux que l'occasion m'ait été offerte de le proclamer devant cette assemblée. Je n'ai fait que traduire en un langage imparfait les sentiments de mes chers et vénérés collègues.



2° Le 1er décembre 1944, sous le titre « La liberté de l'enseignement », l'archevêque de Toulouse a écrit les lignes suivantes destinées à servir de préface à un livre qui devait bientôt paraître sous le titre *Ecole et Cité* :

Tout régime démocratique laisse aux citoyens d'un pays la liberté d'une option, d'un choix. S'il emprunte les méthodes et les institutions des fascismes ou des Etats totalitaires, il se trompe et il trompe : une étiquette fausse sur le flacon, la liqueur restant la même.

La manie unitaire est comme le cancer du corps social. Elle marque le pullulement de certaines cellules qui finissent par arrêter toutes les fonctions et précipiter la mort.

Une société est d'abord diversité.

Là où manque la diversité, il peut exister un agglomérat, pas une société.

La spontanéité est une caractéristique de la vie. Elle défie tous les monopoles.

Le fascisme, disait-on, c'est la guerre. En effet. Il a déchaîné la guerre. Il a fait le malheur des pays qui l'ont adopté. L'expérience n'est pas finie... On verra encore mieux plus tard. Ou changer ou mourir.

L'unité ne se fait pas à coup de massue. Elle se fait par le dedans. Il n'y a pas de moules d'unité. Le monopole de l'enseignement, comme une mauvaise mitraillette, aura beaucoup de ratés. Comme toute tyrannie, il s'usera lui-même. Mieux vaudrait épargner au pays cette expérience douloureuse.

Vraiment, nous manquons d'imagination. Incapables d'inventer, nous copions. Alors que tant de réformes s'imposent dans les programmes et les méthodes de tous les ordres d'enseignement, alors qu'une école vraiment nouvelle est nécessaire, nous empruntons aux régimes fascistes leurs méthodes qui, malgré les apparences, sont des méthodes de facilité, et dans des Congrès ou des réunions syndicales nous demandons le monopole de l'enseignement.

(1) Cf. *Revue religieuse de Rodez* (1. 12. 44).

Ne vous paraît-il pas que cela fait vieux ?

Nous avons jugé que la classe ouvrière était majeure et qu'elle pouvait prendre part à la gestion de l'entreprise.

Est-ce que les pères et les mères de famille ne seraient pas majeurs et ne pourraient-ils pas participer à l'éducation de leurs enfants par le choix des maîtres, par la surveillance et la gestion de l'école ?

Nier ce droit des familles c'est faire figure de vieux garçon.

Nous accordons à l'ouvrier, et nous avons raison, droit de regard et d'initiative par exemple dans une fabrique de lampes électriques, et dans l'école c'est le paternalisme qu'on installerait à demeure sous forme de monopole !

Ne trouvez-vous pas que cette conception est dépassée, qu'elle appartient au passé, qu'elle ne porte en elle aucune chance d'avenir ?

Je sais ce que le régime du capitalisme libéral a fait de la famille. Il est certain que l'économique et le social ont une grande influence sur le milieu familial et ont largement contribué à rendre la famille incapable d'accomplir sa mission.

Nous modifions l'état économique et social, et il n'est que temps, non pas pour diminuer, mais pour augmenter les responsabilités de chacun, non pas pour que l'Etat prenne la place de chacun, mais fasse en sorte que chacun puisse assumer ses responsabilités.

La première reponsabilité de la famille, c'est l'éducation des enfants. Ne vous semble-t-il pas que, d'une manière ou de l'autre, à des conditions déterminées, l'Etat devrait fournir aux familles le moyen d'élever leurs enfants comme elles le désirent, en leur donnant des maîtres de leur choix ?

Le progrès dans l'être vivant s'est accompli par différenciation des organes.

Est-ce que le monopole de l'enseignement ne serait pas une marche à reculons, comme une sorte d'évolution régressive ?

Il faut innover. Il faut trouver autre chose. Est-ce impossible ?

Les pays démocratiques nous donnent des types de liberté d''enseignement qui ont fait leurs preuves et qui ne chargent en rien les familles : Angleterre, Etats-Unis, Canada, Belgique, Hollande, etc. On n'a qu'à choisir. La France se doit à elle-même de marcher à la tête des pays démocratiques en faisant confiance à la liberté.

Pour que l'ouvrier soit libre, que la propriété lui soit accessible,

Pour que l'ouvrier soit libre, qu'il possède son métier,

Pour que l'ouvrier soit libre, qu'il participe à la gestion de l'entreprise,

L'école aux familles et par les familles. Evidemment, l'Etat a son mot à dire. L'Eglise aussi pour les baptisés. Les modalités sont à étudier. Il s'agit moins d'établir un projet que de donner des suggestions.

En fait, nous vivons sous le régime napoléonien de l'école.

L'Université n'est libre ni de ses programmes ni de son statut. Elle est Université d'Etat, dépendante, pauvre, mal dotée. Le savant français si ingénieux, si inventif, n'a pas les ressources qu'a son collègue anglo-saxon, ou américain, ou allemand avant Hitler. L'Université est uniforme. On enseigne les mêmes disciplines à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse, etc., les mêmes disciplines à l'école urbaine et à l'école rurale.

Université d'Etat, système de gouvernement, pas Université nationale au service exclusif du bien commun.

Université de France, ce serait bien mieux, et qui rendrait plus faciles les réformes et aussi les décentralisations nécessaires ; Université de France se décomposant en Universités régionales, en service social de l'enseignement, intégrant, selon des modalités à établir, ce qu'on appelle aujourd'hui enseignement officiel et enseignement privé ; Université de France payée par l'Etat, les départements, les communes, les Associations, régie par un Conseil d'Université à divers degrés.

Formule qui n'est pas un Conseil d'Université à divers degrés.

Formule qui n'est pas une copie. Formule nouvelle qui nous arrache à nos routines, à nos piétinements et qui, par une liberté contrôlée et dirigée, assurerait pour longtemps la paix sociale en France.

Il y a des jeunes de bonne foi et de bonne volonté de part et d'autre pour l'étudier et la faire aboutir.

Respect et repos aux vieux.

Veut-on le bien du pays ou le triomphe d'un parti ?

Du nouveau, du nouveau !

Hommes de peu de foi, que craignez-vous ?

Ces réflexions et d'autres encore me sont venues à l'esprit en lisant *L'Ecole et la Cité*.

Uniformité partout, quels que soient le climat, la famille, la sonorité du langage, l'industrie, le commerce, la culture de la terre. L'enfant ou le jeune homme du Nord ne diffère pas seulement de l'enfant ou du jeune homme du Midi par la couleur des cheveux, mais par des nuances d'intelligence et de sensibilité dues au milieu géographique et au milieu social. N'importe, l'Université d'Etat les soumet au même programme, au même régime. Elle ferait bien de s'inspirer de la philosophie existentielle, non pas d'une philosophie abstraite dont le déclin fait ma joie.

Ne dirait-on pas que l'Etat ne veut former que de vieux garçons et de vieilles filles ? Quelle est la place de l'idéal familial dans l'enseignement de l'Etat ? Nulle. Hélas ! l'enseignement libre, dans la plupart des cas, ne fait pas mieux.

Garçons et filles ne sont plus différenciés par le sexe, par le comportement psychologique. Tous des numéros. Par file à droite, marche !

Casernes, en effet, et lycées sont interchangeables et trahissent les préoccupations d'ordre militaire qui ont présidé à l'origine de l'Université de l'Etat.

N'a-t-on pas remarqué que souvent dans chaque chef-lieu de canton deux bâtiments font tache : la gendarmerie et l'école communale ?

L'Etat a fait laid. Son Université est mal logée, sauf dans les cas où l'Etat l'a placée dans des locaux volés à l'Eglise, et que malgré ses efforts il n'a pu complètement enlaidir.

Combien plus souple, combien plus adaptée, combien plus souriante, une Université nationale appuyée sur les familles associées, sur les régions, payée par l'Etat, dotée par les grandes industries, composée d'Universités régionales avec maisons d'étudiants, et embrassant un personnel interchangeable, à égalité de grades, entre établissements neutres et établissements confessionnels, une Université nationale chargée du service social de l'enseignement !

Qu'avez-vous fait pendant quatre ans ? Beaucoup pourraient dire : Nous avons vécu. Peu pourraient ajouter : Nous avons réfléchi.

Les vieux reviennent. Ils n'étaient pas partis. La guerre à l'enseignement libre est une carrière lucrative. Ils se le rappellent.

Les jeunes ne veulent pas ressembler à ces vieux.

Il faut lire *Ecole et Cité*. On y trouvera bien signalés et exposés l'ensemble des problèmes intéressant l'école, avec des rappels de témoignages pontificaux ou historiques très précieux.

On y trouvera démontrée la liaison du statut scolaire actuel avec un certain stade économique et social. Nous sommes dans le mouvant.

On y trouvera, avec une ébauche du statut national souhaité, des notes pertinentes sur la préparation à la vie de famille, sur l'orientation professionnelle et la vocation, sur le programme de l'école authentiquement rurale.

Une nouveauté : une préscolarité unique.

Livre qui vient à son heure et qui fournit documentation et suggestions à tous ceux qui sont préoccupés de l'école de demain.

Le R. P. Faure a fait œuvre utile.

Je suis heureux de présenter au public français, en particulier au public catholique, un instrument de travail de telle valeur.

Il me reste à exprimer le vœu qu'on sache s'en servir.

A Toulouse, le 1er décembre 1944.

† JULES-GÉRAUD SALIÈGE, *archevêque de Toulouse.*

✧ ✧ ✧

3° Dans sa réponse aux vœux de son clergé, à l'occasion du nouvel an, S. Exc. Mgr SALIÈGE s'est exprimé au sujet de la question scolaire dans les termes suivants (1) :

J'ai déjà pris position sur la question de l'enseignement deux fois : à l'Institut catholique, le 15 novembre, et, récemment, dans la *Semaine catholique.*

La famille a le droit naturel de choisir pour ses enfants les maîtres de l'enseignement. Droit naturel qui ne peut pas lui être enlevé par l'Etat. Ce n'est pas aux universitaires, ce n'est pas aux partis politiques, c'est aux familles françaises qu'il appartient de trancher la question de l'enseignement et à faire valoir les droits imprescriptibles qu'elles tiennent de la nature.

Egalité dans les charges, égalité dans les traitements, égalité dans les compétences. Elles ont le droit de l'exiger.

C'est ma position. Je défends les droits de la famille contre tous les monopoles. On ne fait pas l'unité d'un pays avec des morts, avec des mots, on fait l'unité d'un pays avec des vivants, avec des idées claires, avec des sentiments vrais.

Je poursuis l'injustice partout où elle se trouve. Chrétien hier, chrétien aujourd'hui et, avec la grâce divine, chrétien demain. Et mes chers auxiliaires aussi qui ont toujours compris et réalisé ma pensée et mes directives. Notre attitude en présence des mêmes crimes n'a fait acception de personne. Elle a été française et chrétienne.

Il y a des silences impossibles.

(1) Cf. *Bulletin catholique de Montauban* (11. 1. 45).

DOSSIERS DE LA D. C.

A propos des mesures prises contre les Juifs (1)

1. Les télégrammes de Pierre Laval aux préfets.

Les mesures antisémites prises en zone non occupée en août 1942 le furent par les Allemands en accord avec Pierre Laval.

En effet :

— Le 19 août, un télégramme du chef du gouvernement français demande la déportation des israélites entrés en France en 1933 ;

— Le 20, un autre autorise « l'internement administratif de toute personne dont acte ou attitude entraverait l'application des mesures ». Le même jour il est recommandé d'agir avec la plus grande discrétion et de « procéder aux rafles au petit jour, entre 4 heures et 5 heures du matin » ;

— Le 21, un télégramme autorise les déportations des anciens combattants ;

— Le 22, tous les préfets ont reçu le télégramme suivant :

« Le chef du gouvernement tient à ce que vous preniez personnellement en mains le contrôle des mesures décidées à l'égard des israélites étrangers. Vous n'hésiterez pas à briser toutes les résistances que vous pourrez rencontrer dans les populations et à signaler les fonctionnaires dont les indiscrétions, la passivité ou la mauvaise volonté auraient compliqué votre tâche. D'autre part, dans les jours qui suivront l'opération projetée, je vous demande de faire procéder à des contrôles extrêmement sévères et à des vérifications d'identité par d'importantes forces de police, afin de libérer totalement votre région de tous les israélites étrangers, dont le regroupement est prévu par ma lettre du 15 août et correspondance ultérieure. »

2. La voix des évêques.

Le Pays, de Porrentruy (Suisse), sous le titre : « En France, autour d'une protestation épiscopale », publia une correspondance particulière, le 18 août 1942, signée A. M. et relative à la protestation des cardinaux et archevêques de la zone occupée :

On le sait, plus ou moins, il y a trois semaines, des cardinaux et archevêques de la zone occupée se réunissaient à Paris. On imagine facilement les problèmes épineux qui se sont posés, sollicitant une urgente solution. Mais le secret n'en a pas transpiré.

En revanche, ces hauts prélats ont tenu à élever une protestation énergique, en dehors de toute idée politique, contre les affreux traitements dont sont actuellement victimes les Juifs.

Cette protestation, ni la presse ni la radio ne l'ont publiée ; on en voit facilement les raisons.

Assurés d'avance du sort qui attendait leur démarche, ces cardinaux et archevêques ont résolu de faire connaître leur position oralement, de bouche à oreille, en donnant mission à tous ceux qui en auraient connaissance de faire passer à d'autres cette consigne épiscopale.

De toute leur autorité, ces évêques condamnent les traitements, dignes d'un autre âge, infligés aux Juifs :

les rafles de pères de famille, des jeunes gens envoyés par trains entiers « vers l'Est » avec ce seul mot d'explication laissé aux familles : « parti pour une destination inconnue » ;

les mères, les filles enfermées dans un monstrueux camp de concentration, tel ce Vélodrome d'Hiver (le Vel' d'Hiv' si cher aux Parisiens d'avant-guerre) où sont parquées — au moment de la protestation — 45 000 malheureuses recevant pour toute nourriture 200 grammes de pain et 6 litres d'eau tous les matins ;

les petits enfants arrachés à leurs mères brutalement, dans des scènes pénibles qui rappellent de bien près le massacre des saints Innocents ; ces enfants, refoulés indistinctement dans des sortes de camps, payent par une mortalité effrayante leur tort d'être nés enfants d'Israël. On semble n'avoir plus qu'un but : l'extermination.

On avait commencé par infliger à cette malheureuse race le port de l'étoile jaune à acheter moyennant l'abandon de certains tickets de textile. Cette marque en faisait de véritables parias de l'humanité : ils n'étaient plus admis dans certains magasins à des heures autres que celles où le commun des mortels y étaient reçus ; quantité d'emplois, et pas toujours des emplois influents, leur étaient fermés, les restaurants, cinémas, théâtres, la rue même après une certaine heure leur étaient purement et simplement consignés.

Mais, ainsi qu'on l'a dit, on ne s'en est pas longtemps tenu à ces brimades. Il n'y avait plus guère à présent à porter l'étoile jaune que quelques vieillards débiles privés de leur famille. Les catholiques ne songeront pas sans émotion qu'un évêque est du nombre : S. Exc. Mgr Chaptal, le très vénéré auxiliaire du cardinal-archevêque de Paris.

(1) Voir le début de ce dossier dans *D. C.*, t. XLII, col. 87.

On comprend que les chefs spirituels de la France, malgré les difficultés qui les tenaillaient, aient tenu à parler. C'est le cas d'appliquer, devant cette violation flagrante de la loi naturelle et de la loi positive, le *non possumus non loqui* des apôtres.

Il ne s'agit pas de politique, encore moins d'opportunisme. Quel que soit celui qui déroge aux lois les plus sacrées, quelle que soit la race de celui qui en est la victime, le cri de la conscience chrétienne doit se faire entendre. On peut estimer qu'il y a danger à laisser entre les mains des Juifs trop de leviers de commande : cela ne peut en rien donner à qui que ce soit le droit de refuser à une personne humaine, à un innocent, ses droits inaliénables à la vie, à la famille, à la société, au travail.

C'est ce que les évêques de France ont voulu rappeler. Ce faisant, ils étaient fidèles, à la fois, aux traditions tutélaires de l'Eglise et de leur patrie.

3. Extraits de sermons de Mgr Stepinac.

L'épiscopat français n'éleva pas seul la voix. *Les Cahiers du Témoignage chrétien*, XV-XVI, 27-28, intitulés *Les voiles se déchirent*, publiaient par exemple les extraits suivants de sermons de Mgr STEPINAC, archevêque catholique de Zagreb :

Chaque peuple et chaque race a droit à une vie humaine digne et à être traité en conséquence. Tous sans distinction, qu'ils soient tziganes ou membres de n'importe quelle autre race, qu'ils soient des nègres ou des Européens civilisés, qu'ils soient, comme on dit, des Juifs détestés ou d'orgueilleux aryens, tous ont pareillement le droit de dire : « Notre Père, qui êtes aux cieux... » De même qu'on ne peut pas simplement anéantir la classe intellectuelle parce que cela pourrait être favorable à la classe ouvrière, on ne peut pas davantage anéantir les Juifs parce qu'on les considère comme appartenant à une race inférieure. Si ces principes essentiels de la théorie raciale sont appliqués d'un cœur léger, y aura-t-il encore une sécurité quelconque pour les nations de la terre? Personne n'a le droit de tuer de sa propre initiative ni de nuire d'une autre manière à des membres d'autres races et d'autres nationalités.

Contre la séparation des familles « dont la structure n'est pas jugée conforme aux théories raciales » : rappelons publiquement la parole du Christ : Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. Personne ne nie que les autorités de ce monde ont le droit de punir des crimes qui ont été prouvés, mais personne ne leur a donné le droit de s'attaquer à la sainteté du mariage contracté selon la loi naturelle ou positive de Dieu.

4. Le racisme est condamné depuis longtemps.

Rappelons que le 9 juin 1537, dans la Bulle *Sublimis Deus*, le Pape Paul III condamnait le paganisme raciste du XVI[e] siècle :

« L'ennemi du genre humain, écrivait Paul III, a suggéré à quelques-uns de ses satellites l'idée de répandre dans le monde l'opinion que les habitants des Indes occidentales et des continents austraux, dont nous n'avons appris l'existence que récemment, devaient être traités comme des animaux sans raison et utilisés exclusivement à notre profit et à notre service, sous le prétexte qu'ils ne participeraient pas à la foi catholique et qu'ils seraient incapables de l'adopter.

Nous, Vicaire indigne de Notre-Seigneur, avons à faire tous Nos efforts pour garder le troupeau qui Nous est confié, ainsi que pour mettre en sécurité les brebis égarées. Nous voyons dans les Indiens de vrais hommes qui non seulement sont capables d'adopter la foi chrétienne, mais qui aspirent à elle.

Et dans le désir de remédier au mal qui a été causé, Nous décidons et déclarons par Notre présente Lettre, dont chaque prêtre aura à légaliser la traduction par son sceau, que lesdits Indiens, ainsi que toutes les autres peuplades dont, à l'avenir, la chrétienté aura encore connaissance, ne devront pas être privés de leur liberté et de leurs biens — sans égard aux allégations contraires, — même s'ils ne sont pas chrétiens et que, au contraire, ils devront être laissés en jouissance de leur liberté et de leurs biens.

Les Indiens et les autres peuples qui, plus tard, pourraient encore être découverts doivent être convertis seulement par la parole de Dieu et par l'exemple d'une bonne et sainte conduite. » (1)

5. Choses vues...

La persécution antisémite suscita, dans *la Tribune de Genève*, sous le titre : « Choses vues en France », les commentaires suivants d'un médecin suisse :

J'ai vécu quelques jours dans une atmosphère de persécution.

[...] Un matin, dans le couloir de mon hôtel, j'ai vu une vieille Russe tout en pleurs que des amis venaient consoler : on était venu lui prendre son fils pendant la nuit. Un ami juif qui s'est battu, un décoré, me dit : « On arrête tous les israélites des pays qui ne sont pas représentés à Vichy, même ceux qui sont naturalisés français depuis 1936. Demain ce sera notre tour. » Et il m'apprend qu'une femme s'est jetée par la fenêtre avec ses deux enfants. Dans une ville non loin de Sète, des Juifs coururent se cacher dans un bois ; les gendarmes français cernèrent le bois et firent une battue : ils trouvèrent des pendus. J'arrive dans une petite localité. En m'accueillant, le « toubib » de l'endroit me désigne à côté, sur le même quai, des wagons à bestiaux, et met un doigt sur ses lèvres. C'est un train de Juifs qui emmène les pauvres gens dont les agents se sont saisis. En tête et en queue des compartiments, des gardes mobiles. J'entends des sanglots, quelques pauvres mots de slave. Où vont-ils, tous ces malheureux ? Ils ne le savent pas, mais ils le devinent. Ce pourrait être moi, ce pourrait être vous.

A Toulouse, tout le monde parle de la lettre de Mgr Saliège, le courageux archevêque de la ville. Elle a été lue dans toutes les églises du diocèse. Seuls deux curés, à ce qu'on me dit, se sont inclinés devant les ordres du gouvernement. Les autres ont passé outre, rendant à Dieu ce qui est à Dieu. Tous mes amis ont dans leur poche quatre ou cinq copies de la lettre épiscopale et les font circuler. Le catholicisme se réveille. La foule est ainsi informée des persécutions dont les journaux ne parlent pas. Quoi ! la France, terre de charité et du droit d'asile, livrerait des hommes sous prétexte de leur confession et de leur race sans qu'il y ait un cri de protestation, un sursaut de courage ? « France chevaleresque et généreuse, je n'en doute pas, tu n'es pas responsable de ces erreurs. » L'archevêque de Toulouse a parlé. Le lendemain, à Lyon, on arrête un Père Jésuite [R. P. Chaillet] qui a recueilli une trentaine d'enfants juifs. Le surlendemain, le cardinal Gerlier, primat des Gaules, proteste à son tour contre des mesures inhumaines et s'oppose à ce que le gouvernement se saisisse des enfants juifs recueillis par des familles catholiques. Le conflit est ouvert entre le pays réel et le pays fantôme.

6. Un article du Grand Echo du Midi.

L'Office français d'information (*Havas*) publia le 3 septembre 1942 l'extrait suivant :

A PROPOS DE LA QUESTION JUIVE

Le Grand Echo du Midi *consacre son éditorial à une intéressante étude de la question juive, notamment au point de vue catholique :*

Une assez vive émotion s'est manifestée récemment dans certains milieux, écrit l'auteur de l'article, qui signe Saint-Julien, à la suite d'événements auxquels ont été mêlés des Juifs de diverses nationalités réfugiés en France depuis quelques années. Comme toujours en pareil cas, l'émotion a pris sa source dans un noble

---

(1) A propos de l'antisémitisme, on relit avec intérêt dans *Le vieux de la Montagne* (2 janvier 1901) les paroles de LÉON BLOY :

« Supposez que des personnes autour de vous parlassent continuellement de votre père et de votre mère avec le plus grand mépris et n'eussent pour eux que des injures ou des sarcasmes outrageants, quels seraient vos sentiments ? Eh bien ! c'est exactement ce qui arrive à Notre-Seigneur Jésus-Christ. On oublie ou plutôt on ne veut pas savoir que notre Dieu fait homme est un Juif par excellence de nature, le Lion de Juda ; que sa Mère est une Juive, la fleur de la race juive ; que tous ses ancêtres ont été des Juifs, aussi bien que tous les prophètes ; enfin, que notre liturgie sacrée tout entière est puisée dans les livres juifs. Dès lors, comment exprimer l'énormité de l'outrage et du blasphème qui consiste à vilipender la race juive ?

Autrefois, on détestait les Juifs, on les massacrait volontiers, mais on ne les méprisait pas en tant que race. Bien au contraire, on les redoutait et l'Eglise priait pour eux, se souvenant que saint Paul, parlant au nom de l'Esprit-Saint, leur a tout promis, et qu'ils doivent, un jour, devenir les astres du monde. L'antisémitisme, chose toute moderne, est le soufflet le plus horrible que Notre-Seigneur ait reçu dans sa Passion, qui dure toujours, c'est le plus sanglant et le plus impardonnable parce qu'il le reçoit sur la face de sa Mère et de la main des chrétiens. »

sentiment de pitié, fondé lui-même sur des informations incontrôlables souvent grossies et toujours mises en circulation par des gens qui ont intérêt à entretenir le trouble des esprits, générateur de désordres. On en a eu tant d'exemples depuis deux ans qu'on ne s'étonne plus de rien en la matière.

Ce qui frappe, en revanche, dans le cas particulier auquel nous faisons allusion, c'est de voir certains chefs responsables de la conduite des hommes et de la direction des consciences se laisser aller par un sentiment certes très hautement honorable, mais d'expression combien dangereuse, à aviver l'émotion publique et à fournir ainsi à des adversaires trop heureux de les trouver si bien forgées des armes contre le gouvernement de la France, contre la révolution nationale, contre l'unité française.

Quelques-uns semblent oublier que la guerre n'est pas finie et que la manifestation de certains sentiments parfaitement compréhensibles, nous le répétons, est de nature à nuire grandement à l'œuvre de redressement entreprise par le Maréchal et son gouvernement et à compromettre gravement le sort même de notre pays dans le lointain comme dans le proche avenir.

Cette agitation ayant son origine dans des mesures prises contre des Juifs, l'auteur rappelle opportunément la doctrine générale et traditionnelle de l'Eglise catholique à propos du problème juif : « Dès le début de l'ère apostolique, l'Eglise, aux prises avec les Juifs, fut obligée de se défendre, puis, quand elle eut triomphé, de conserver la société chrétienne. C'est à quoi tendirent les canons, les Conciles et les Bulles des Papes auxquels répondirent les ordonnances des rois. »

Les principes et les dispositions de cette politique catholique à l'égard des Juifs sont définis par saint Thomas d'Aquin, tant dans la *Somme théologique* que dans sa fameuse lettre à la duchesse Alix de Brabant. Saint Thomas, considérant que « la malfaisance juive s'exerce par la diffusion des hérésies fécondes en troubles sociaux et par l'usure », interdisait aux Juifs tout accès aux fonctions publiques et défendait au chrétien toute « familiarité » avec les Juifs. Quant aux Juifs usuriers, ils devaient être poursuivis, leurs biens devaient être saisis et rendus à leurs victimes ou employés dans des œuvres d'intérêt général. Pour éviter que les délinquants commissent quelques récidives, saint Thomas, dans ses écrits, préconisait, comme saint Louis, dans ses ordonnances, de les employer à gagner leur vie « d'une manière honnête ».

L'étoile juive est, elle aussi, d'origine ecclésiastique. Ce sont les membres du Concile de Latran qui ont, en effet, décidé d'imposer aux Juifs l'insigne distinctif dans leur habillement, et saint Thomas déclare : « Il faut que dans tout royaume chrétien et en tout temps les Juifs des deux sexes soient distingués des nationaux par un signe extérieur. »

On lit, d'autre part, dans l'Encyclique *A quo primum* du Pape Benoît XIV, en 1751 : « Dans les décrets sur les Juifs, d'Innocent III, on peut lire : « Lorsque le Pape apprit que les chrétiens avaient accueilli des Juifs dans leur ville, il les exhorta à se tenir sur leurs gardes, craignant que les Juifs ne payassent par des malices les bienfaits dont ils bénéficiaient par charité. » Dans un autre décret, il défend aux Juifs d'exercer des charges publiques, car, « pour eux, dit-il, ce serait là un prétexte pour devenir encore plus dangereux pour les chrétiens ».

Tels furent quelques aspects des mesures de préservation politiques et sociales édictées par l'Eglise. C'est à elles que la révolution nationale se trouve dans la nécessité de recourir.

Faut-il cependant observer que l' « ordre social chrétien » est loin d'être rétabli ? A l'heure actuelle sévit sur notre malheureux pays une usure effroyable qui s'appelle le marché noir. Au grand scandale des paysans de nos régions, les innombrables Juifs qui y sont repliés méprisent la culture maraîchère, mais pratiquent avec une rare maîtrise et une suprême habileté le marché noir, raflant les denrées, enflant les prix et empochant les bénéfices sans se soucier des conséquences extrêmement dangereuses de ce parasitisme.

Ils sont arrivés d'ailleurs à provoquer dans de paisibles contrées, où le problème juif était complètement ignoré de tous, un véritable courant d'antisémitisme, qui peut prendre du jour au lendemain un caractère aigu.

L'auteur de l'article termine en invitant les Français à réfléchir sans passion aux différents aspects d'une question aussi complexe que la question juive, en les mettant en garde contre les généralisations faciles et en évitant une tendance à conclure du seul point de vue sentimental. Plus que jamais il convient que chaque citoyen soit prudent et réservé dans ses propos comme dans ses actes. Il n'est interdit à personne de se pencher sur la misère du prochain. Il n'est pas permis à quelqu'un de tenter de provoquer un mouvement qui peut gravement compromettre l'œuvre du Maréchal. Cette œuvre entraîne une politique hier encore solennellement confirmée à Gergovie par le chef de l'Etat, et qui est la seule, on le sait bien, qui puisse rendre à la France de 1942 le pouvoir de se faire entendre des nations européennes. Tout le reste est vain, tout le reste ne peut que porter atteinte à l'indispensable unité nationale, gage vital de l'avenir.

Ne cessons pas de nous le redire, et s'il nous vient quelque désir d'effusion fraternelle, au milieu des malheurs du monde que nous jugeons à leurs mesures, que notre pensée s'élève, affectueuse et compréhensive, forte et grave, confiante et claire, vers les 1 200 000 qui attendent dans les camps d'Allemagne que sonne l'heure du retour, les 1 200 000 sans qui la France ne se refera pas.

7. La censure intervient...

Cet article du *Grand Echo du Midi* fit, dès le 4 septembre, l'objet de la « note d'orientation » suivante du ministère de l'Information de Vichy :

NOTE D'ORIENTATION DU 4 SEPTEMBRE 1942

Les journaux sont instamment priés de reprendre des passages de la dépêche O. F. I. : « A propos de la question juive » et de les commenter.

On lira attentivement cette étude parue dans *le Grand Echo du Midi*, et qui rappelle opportunément la doctrine générale et traditionnelle de l'Eglise catholique devant le problème juif.

Une assez vive émotion s'est, en effet, manifestée dans diverses régions de France, à la suite d'événements auxquels ont été mêlés des Juifs de diverses nationalités, réfugiés en France depuis quelques années.

Une propagande sournoise, dont le seul but est de compromettre l'œuvre du Maréchal et de son Gouvernement, a réussi à gagner le monde catholique.

Il convient d'opposer à d'hypocrites lamentations la sûre doctrine de saint Thomas et des Papes.

On notera aussi que ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, se font les défenseurs des Juifs expulsés sont les mêmes qui ne trouvèrent pas un mot de compassion pour les milliers de catholiques suppliciés et exécutés par les rouges espagnols.

On soulignera enfin que toute cette agitation est entretenue dans la coulisse par les adversaires de la Révolution nationale. C'est là une manœuvre politique qu'il convient de déjouer et à laquelle les catholiques ne doivent pas se laisser prendre.

S'il nous vient quelque désir d'effusion fraternelle, pensons plutôt aux 1 200 000 prisonniers qui, eux du moins, sont d'authentiques fils de France.

En outre, le 6 septembre, la censure de Limoges téléphonait aux journaux la consigne suivante :

695. — Le commentaire évoqué par la note d'orientation du vendredi 4 septembre est obligatoire dans les journaux du lundi 7 pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

8. La Croix proteste.

La Croix de Paris, qui paraissait alors à Limoges, refusa d'appliquer cette consigne et de commenter la note d'orientation. Comme le ministère de l'Information de Vichy menaçait de suspension définitive *la Croix* pour son abstention, celle-ci motiva son refus par un rapport dont nous extrayons les passages suivants :

Il est absolument impossible à un journal comme le nôtre de *prétendre* trancher une question qui touche à la foi et à la morale. Ce qu'un journaliste, qui s'est improvisé pour la circonstance théologien, a cru pouvoir faire dans une feuille non *confessionnelle* nous est interdit. Nous n'avons pas à définir la religion. C'est affaire à l'Eglise, c'est-à-dire à la hiérarchie. Quand celle-ci, *sur la demande du gouvernement, comme il est naturel, puisqu'il s'agit du point de vue catholique sous lequel il faut envisager le problème juif*, se sera prononcée sur la question, nous reproduirons immédiatement le document qu'elle aura publié. *Nous ne pouvons faire la leçon au Saint-Siège et aux évêques : en agissant autrement, nous sortirions de notre rôle et nous nous exposerions inévitablement à des reproches justifiés et même à des censures de l'autorité ecclésiastique...*

Ce rapport de *la Croix* ajoutait :

[...] Comme documents officiels de la hiérarchie catholique traitant *ex professo* du point de vue catholique du problème juif, nous ne connaissons que les déclarations de Pie XI rappelant aux catholiques qu'ils sont « les fils spirituels des Juifs » ; celles du cardinal Verdier deux ans avant la guerre sur la dignité de la personne humaine, qui doit être respectée chez les Juifs comme chez les autres hommes, et plus récemment l'acte canonique de Mgr l'archevêque de Toulouse, ordonnant la lecture dans les églises d'une lettre, enfin la lettre des cardinaux et archevêques de France à M. le Maréchal chef de l'Etat.

Ces documents, qui s'imposent mieux qu'à notre respect, à notre foi, seront publiés sans difficulté dès que la censure, soucieuse de faire connaître l'exacte pensée de l'Eglise catholique sur le problème juif, voudra bien les communiquer à la presse.

Le communisme est une abomination, mais le national-socialisme, qu'a condamné Pie XI le même jour qu'il frappait le communisme, est, comme l'a rappelé récemment, avec l'approbation de l'épiscopat espagnol, l'évêque de Calahorra, une autre abomination.

Saint Thomas d'Aquin n'est pas la hiérarchie. Autant sa doctrine est au point et actuelle quand il s'agit des mystères spéculatifs, autant elle l'est peu pour les problèmes moraux. Et cela se comprend, étant données l'évolution des mœurs, les modifications de l'état social et la pénétration toujours plus grande de l'esprit chrétien dans le monde.

La censure de Vichy a toute autorité pour ce qui concerne les opérations militaires et les rapports diplomatiques, mais évidemment les questions de foi, de morale et de vie religieuse relèvent de la censure ecclésiastique.

Nous acceptons de reproduire l'article de M. Saint-Julien, dès qu'on nous communiquera l'autorisation d'imprimer accordée par l'Ordinaire du diocèse où a paru l'article, autorisation exigée par le Code de droit canonique lorsqu'il s'agit d'études concernant le point de vue catholique...

Une nouvelle consigne.

Une nouvelle consigne était communiquée à *la Croix* :

696. — La consigne 695 est annulée.

9. Lettres...

... de M. Paul Claudel au Grand Rabbin :

Les traitements inhumains infligés aux Juifs suscitèrent les plus véhémentes protestations.

Le 24 décembre 1941, M. Paul Claudel adressait à M. le Grand Rabbin de France la lettre suivante :

Norestel, le 24 décembre 1941.

Monsieur,

Je tiens à vous écrire pour vous dire le dégoût, l'horreur, l'indignation qu'éprouvent, à l'égard des iniquités, des spolations, des mauvais traitements de toutes sortes dont sont actuellement victimes nos compatriotes israélites, tous les bons Français et spécialement les catholiques. J'ai eu de fréquents rapports avec des Juifs de toutes nations et j'ai toujours trouvé en eux non seulement des esprits ouverts, mais beaucoup d'amis. Un catholique ne peut oublier qu'Israël est toujours le fils aîné de la Promesse, comme il est toujours le fils aîné de la douleur. Mais « bienheureux sont ceux qui souffrent persécution pour la justice » ! Que Dieu protège Israël dans cette voie rédemptrice ! « Je ne serai pas toujours irrité », a dit le Seigneur par la voix de son prophète.

Agréez l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Paul Claudel, *Ambassadeur de France.*

... du pasteur Marc Boegner au Grand Rabbin :

Le 26 mars 1941, le pasteur Marc Boegner écrivait de son côté :

Nîmes, le 26 mars 1941.

Monsieur le Grand Rabbin,

Le Conseil national de l'Eglise réformée vient de se réunir pour la première fois depuis la mise en application de la loi du 3 octobre 1940. Il m'a chargé de vous exprimer la douleur que nous ressentons tous à voir la législation raciste introduite dans notre pays, et à constater les épreuves et les injustices sans nombre dont elle frappe les israélites français.

Ceux qui parmi nous pensaient qu'un grave problème a été posé devant l'Etat par l'immigration massive d'un grand nombre d'étrangers, juifs ou non, et par des naturalisations massives et injustifiées, ont toujours exprimé la conviction que la solution de ce problème doit s'inspirer du respect de la personne humaine, de la fidélité aux engagements de l'Etat, des exigences de la justice, dont la France n'a cessé d'être le champion. Ils n'en sont que plus émus par l'application d'une loi frappant exclusivement les israélites français de longue date et souvent depuis des siècles, et les naturalisés d'hier.

Notre Eglise, qui a connu jadis toutes les souffrances de la persécution, ressent une ardente sympathie pour vos communautés, dont en certains endroits la liberté est déjà compromise et dont les fidèles viennent d'être brusquement jetés dans le malheur.

Elle a déjà entrepris et ne cessera d'entreprendre des démarches en vue d'une refonte indispensable de la loi ; entre vos communautés et l'Eglise réformée existe un lien que les hommes ne peuvent briser : la Bible des patriarches et des prophètes, des psalmistes ; l'Ancien Testament, dont Jésus de Nazareth a nourri son âme et sa pensée, et où ses disciples de tous les siècles entendent la parole de Dieu.

Notre Eglise sait tout ce que donne la méditation des Livres saints, et son intervention pour les israélites n'en sera que plus fervente.

Veuillez agréer, Monsieur le Grand Rabbin, etc.

Marc Boegner.

.. de Mgr Kolb, vicaire général de Strasbourg, au préfet régional de Clermont-Ferrand :

Monsieur le préfet,

En ma qualité de vicaire général du diocèse et me sachant en accord avec la pensée de Mgr l'évêque de Strasbourg, je me permets d'attirer votre attention sur les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter de l'ordre d'expulsion qui frappe les ressortissants juifs alsaciens et lorrains des départements de la région clermontoise. On me dit que 75 pour 100 des Juifs accueillis dans ces départements sont des Alsaciens ou des Lorrains qui ont été expulsés de chez eux par les autorités occupantes en des conditions que vous connaissez. La plupart sont certainement des petites gens qui jouissaient dans nos départements de l'estime de leurs concitoyens.

Je crois en conscience pouvoir affirmer que la mesure dont ils font l'objet ne sera pas comprise en Alsace. La population alsacienne qui s'est dévouée et ne cesse de se dévouer avec une générosité admirable, sans faire de distinction, pour les prisonniers de guerre français, ne comprendra pas que ceux des leurs que le traitement injuste de l'occupant a forcés de chercher refuge en France libre y aient été l'objet de mesures d'exception si rigoureuses. Elle ne comprendra pas davantage que l'autorité civile n'ait pas vu dans ses compatriotes juifs avant tout des *Français persécutés et malheureux*, qui ont donné comme les autres réfugiés et expulsés les preuves de leur attachement à la France. Nos populations, qui ont elles-mêmes largement souffert de l'évacuation au début de la guerre, ont néanmoins gardé une fidélité entière envers la patrie souffrante dans laquelle elles continuent à aimer et à vénérer un idéal d'humanité. Elles ne comprendraient pas que la France manquât de bonté à l'égard d'une partie de ses enfants qui se trouvent dans le malheur.

Ces mesures d'exception, si elles étaient connues là-bas, ne pourraient que nuire gravement au prestige moral du gouvernement français, qui, à tort ou à raison, paraîtrait renier les meilleures traditions de la France sous la pression de l'étranger. Ma connaissance de la mentalité de nos départements me fait un devoir d'attirer l'attention des autorités civiles sur ce point ainsi que sur le danger grave que pourrait comporter le retour après la guerre dans nos départements d'un grand nombre de compatriotes aigris et désaffectionnés à l'égard de la patrie. En préparant cette rentrée d'éléments déçus appartenant à toutes les couches de la société, les autorités civiles risquent d'entraver la tâche délicate que sera pour le gouvernement français la reprise des départements du Rhin et de la Moselle dans la communauté française. Si je vous prie de bien vouloir transmettre ces réflexions aux autorités qui ont pris les mesures en question, c'est que ma présence en Alsace durant toute la guerre et le fait d'avoir administré pendant six mois le diocèse de Strasbourg en l'absence de

son évêque lors de l'occupation et jusqu'à mon expulsion me permettent peut-être de donner un avis sur ce que pensent nos compatriotes restés au pays.

KOLB.

★ ★ ★

Lettre de M. le chanoine Rocq, curé-archiprêtre de Saint-Martin de Pau, au rédacteur en chef du *Patriote des Pyrénées*.

Pau, le 6 septembre 1942.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

J'avoue que mon devoir de curé et archiprêtre de Pau est de protester auprès de M. le directeur du *Patriote* contre l'article paru hier soir sous votre signature [Henri Sempé] sur la question juive. M. l'abbé Annat m'ayant répondu qu'il n'en assumait nullement la responsabilité, c'est à vous, Monsieur le rédacteur, que je viens dire toute mon indignation.

Au moment où nos évêques s'élèvent avec véhémence contre ce qu'ils appellent une violation inique de la personne, vous faites, dans un journal catholique, l'apologie de cette violation, vous poussez l'odieux jusqu'à exhumer, à la suite de je ne sais quel Saint-Julien, des textes d'Encycliques et des canons de Conciles tendant aussi selon vous à prouver que la persécution des Juifs est de précepte ecclésiastique.

Par devoir d'état, j'ai étudié de longues années ce problème. Il n'en est pas, je crois, qui ait suscité dans l'histoire de pareille foison d'écrits et de règlements. Pour s'y reconnaître, il n'est pas trop d'être guidé par un historien de l'Eglise, comme d'ailleurs pour interpréter la *Somme théologique* il n'est pas trop de votre documentation si elle n'était propre surtout à jeter sur l'Eglise un discrédit qui doit aller aux seuls persécuteurs. Croyez-vous d'ailleurs que ceux-ci observent la règle de saint Thomas que vous mentionnez tout à fait en passant : « On ne doit pas nuire aux Juifs en commettant des injustices » ? Voulez-vous me dire quelle règle d'une loi écrite ou non écrite autorise la séparation violente d'une mère et de ses petits enfants, scène dont j'ai été moi-même le témoin horrifié ? Et si beaucoup d'informations sont, comme vous le dites, imprécises et incontrôlables, n'en voyez-vous pas la raison dans ce fait que les bourreaux sont en même temps les maîtres de la presse et de la radio, ce qui leur permet de perpétrer leurs forfaits mieux que du temps de la « Tchéka » ?

Ce que nous parvenons cependant à savoir suffit pour qu'un cœur chrétien s'émeuve et crie son indignation. C'est mon cas et soyez sûr qu'il me reste encore assez de compassion pour condamner toutes les autres atteintes aux droits des personnes, quels que soient les coupables, « judéo-bolchevistes » ou exécuteurs d'otages. Il m'en restera encore pour flétrir les exécutions futures, même si les Jésuites en font l'objet, et si, pour jeter votre fils en exil, on va chercher des raisons et des prétextes dans les actes de certains Papes.

Ce faisant d'ailleurs, j'ai conscience de travailler pour la patrie aussi bien que pour la religion, et les évêques qui protestent aujourd'hui sont les défenseurs de la Cité aussi bien que de la morale chrétienne. Comme eux je pense qu'il est bien vain de prétendre conserver un territoire à la France par des mesures qui lui font perdre son âme. En tout cas, il est inadmissible qu'un journal dirigé par des prêtres fasse si bon marché de la conscience chrétienne et de l'honneur de l'Eglise.

Vous ne vous étonnerez pas que je soumette pareil scandale à l'appréciation de Monseigneur.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments attristés.

Lettre de S. Exc. Mgr Delay, évêque de Marseille, à M. de Carbuccia, directeur de *Gringoire*.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Plusieurs personnes m'ont manifesté l'impression très pénible qu'elles avaient ressentie à la lecture de l'article « Simple histoire juive », paru en première page et sur deux grandes colonnes dans le numéro de *Gringoire*, en date du 25 septembre. Cette émotion est pleinement justifiée. Il est extrêmement pénible pour ceux qui, avec plusieurs centaines de millions de catholiques et de protestants, lisent avec respect les « saints Livres » et les considèrent comme un inestimable trésor, de voir un auteur de la plume duquel coule un peu du venin qui empoisonnait certaines œuvres de Voltaire se servir de ces pages vénérables pour échafauder un roman auquel les références données ne suffisent pas à enlever son caractère de mensongère fantaisie.

Ce ne sont pas de telles pages qui donneront de l'autorité à votre journal, et ce ne sont pas elles, si contraires, me semble-t-il, au véritable esprit de la Révolution nationale, qui mettront dans l'esprit des Français plus de respect de la vérité, de la mesure, de l'équilibre, vertus si nécessaires.

J'ajoute enfin qu'il est particulièrement douloureux de lire dans votre journal cette énormité : « Mais la Bible n'est-elle pas un tract de propagande hitlérienne ! » Outre que ce n'est pas très fin, n'est-il pas urgent de respecter ce qui est infiniment respectable ?

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

29. 9. 42.

BIBLIOGRAPHIE

LE CHRIST DANS LA TRANCHEE, par **André Merlaud**. 136 pages. Prix, 24 francs ; port, 2 francs. Bonne Presse.

Ce livre n'est pas un roman ; ce n'est pas davantage un récit. C'est tout simplement un recueil d'instantanés ; c'est la méditation du fantassin qui classe ses souvenirs et qui cherche le secret des heures les plus pleines de sa vie. Le personnage essentiel de cette histoire est Dieu. L'auteur a su, dans un style évocateur, raconter un combat, et il ne s'est laissé guider dans cette tâche que par le souvenir des cheminements de la grâce divine.

N° 930. — Nouvelle série : N° 18

Ce numéro contient :

Le présent numéro a été tiré à 5 000 exemplaires.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e.
L'administrateur provisoire : Ph. Dillemann. — Le gérant : G. Auroire.